



**REPUBLIQUE DU NIGER**  
Fraternité-Travail-Progress

# **Politique de diffusion du Système Statistique National (SSN)**

**JUILLET 2019**





Ce document, intitulé politique de diffusion du Système Statistique National, a été élaboré par l'Institut National de la Statistique du Niger avec l'appui d'un consultant international.

Le financement de son élaboration a été assuré par la Banque Mondiale dans le cadre du Projet « Données de Qualités nécessaires à la Prise de Décisions (DQPD) ».

Pour tout renseignement concernant la mise en œuvre de Politique de diffusion du Système Statistique National, contacter :

L'Institut National de la Statistique (INS) 182, Rue de la SIRBA BP 13 416 - Niamey Tel : (227) 20 72 35 60 Fax : (227)20 72 21 74 Courriel : [ins@ins.ne](mailto:ins@ins.ne) Site internet [www.ins.ne](http://www.ins.ne)



# Table des matières

I.	INTRODUCTION .....	7
II.	ANALYSE DE L'EXISTANT .....	9
2.1	Objectifs de la diffusion statistique .....	9
2.2	Cadre de production statistique .....	9
2.3	Production statistique et diffusion .....	10
2.3.1	Les publications régulières .....	10
2.3.2	Les rapports d'enquêtes et d'études .....	11
2.3.3	Les documents de référence .....	12
2.3.4	Les bases de données .....	12
2.3.5	Les systèmes de diffusion .....	13
2.3.6	Mécanismes de diffusion des microdonnées .....	14
2.3.7	Collecte des appréciations des utilisateurs .....	15
2.3.8	Enquêtes de satisfaction des utilisateurs .....	15
2.4	Principes directeurs de la diffusion de l'information statistique au Niger .....	16
2.5	Besoins en données statistiques et organisation de la diffusion statistique au Niger .....	19
III.	POLITIQUE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION STATISTIQUE .....	22
3.1	Cadre de diffusion des données macroéconomiques .....	22
3.2	Cadres de diffusion des données sociodémographiques .....	23
3.3	Calendrier de diffusion .....	23
3.4	Accès aux données statistiques .....	23
3.5	Accès anticipé aux données à des fins d'assurance de qualité .....	24
3.6	Accès aux microdonnées et aux données sources .....	24
IV.	STRATEGIE DE DIFFUSION DES MICRODONNEES .....	25
4.1	Principes directeurs .....	25
4.2	Exigences de la politique .....	25
4.3	Délais de mise à disposition des microdonnées .....	26
4.4	Contenu des microdonnées à diffuser .....	26
4.5	Mécanismes de diffusion des microdonnées .....	26
4.6	Procédures de mise à disposition des microdonnées .....	27
4.7	Coûts de mise à disposition des microdonnées .....	28
4.8	Les publications du système statistique national .....	30
4.9	Schéma de diffusion des données du SSN .....	32
V.	AXES D'INTERVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DIFFUSION DU SSN .....	33
5.1	Ambition affichée .....	33
5.2	Axes d'intervention, objectifs spécifiques et Résultats attendus .....	33
5.2.1	Renforcement du dispositif institutionnel et de la communication .....	33
5.2.2	Amélioration de la capacité de diffusion .....	34
5.2.3	Amélioration de l'archivage et de la diffusion de l'information statistique .....	34
5.3	Plan d'actions de la politique de diffusion .....	35
5.3.1	Axe d'intervention 1 : Renforcement du dispositif institutionnel et de la communication .....	35

5.3.1.1	Objectif 1.1 : Faire la promotion des textes encadrant l'activité de diffusion.....	35
5.3.1.2	Objectif 1.2 : Faire connaître l'offre du SSN en matière de publications et de données statistiques	35
5.3.2	Axe d'intervention 2 : Amélioration de la capacité de diffusion .....	36
5.3.2.1	Objectif 2.1 : Renforcer les ressources humaines dans le domaine de la diffusion .....	36
5.3.2.2	Objectif 2.2 : Renforcer l'INS en équipements, matériels et logiciels de diffusion.....	37
5.3.3	Axe d'intervention 3 : Amélioration de l'archivage et de la diffusion de l'information statistique .....	37
5.3.3.1	Objectif 3.1 : Améliorer l'accès aux données et l'exploitation des microdonnées .....	37
5.3.3.2	Objectif 3.2 : Améliorer la diffusion des publications de l'INS et des sectoriels .....	38
5.3.3.3	Objectif 3.3 : Améliorer la diffusion des publications à travers les directions régionales .....	38
5.3.3.4	Objectif 3.4 : Améliorer l'alimentation des bases de données de diffusion .....	38
5.4	Coût de la mise en œuvre de la politique de diffusion .....	39
5.4.1	Plan d'action de la mise en œuvre de la politique de diffusion du SSN .....	40
VI.	DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE .....	48
VII.	CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DIFFUSION DES DONNEES .....	48
VIII.	SUIVI-EVALUATION DE LA POLITIQUE .....	49
8.1	Mise en œuvre.....	50
8.2	Elaboration des Plans d'action annuels et rapports d'activité .....	50
	CONCLUSION .....	51
IX.	ANNEXES.....	52
	Annexe 1 : Liste des produits du SSN .....	53
	Annexe 1.1 : Publications de l'INS.....	53
	Annexe 1.2. : Publications des sectorielles.....	54
	Annexe 2 : Les directives d'anonymisation.....	55
	Annexe 3 : Conditions d'accès et d'utilisation applicables aux fichiers de microdonnées à grande diffusion .....	57
	Annexe 4 : Conditions d'accès et d'utilisation des fichiers de données sous licence .....	58
	Annexe 5 : Engagement institutionnel relatif aux bases de données.....	59
	Annexe 6 : formulaire de commande et d'engagement individuel .....	61
	LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES .....	64

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ANADO</b>	Archives Nationales des Données
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BCEAO</b>	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BDSM</b>	Base de Données de la Surveillance Multilatérale
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CAS</b>	Charte Africaine de la Statistique
<b>CNS</b>	Conseil National de la Statistique
<b>DCMIS</b>	Direction de la Coordination et du Management de l'Information Statistique
<b>DER</b>	Direction des Enquêtes et Recensements
<b>DI</b>	Division de l'Informatique
<b>DRFM</b>	Direction des Ressources Financières et Matérielles
<b>DRH</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>DSS</b>	Direction Sectorielle des Statistiques
<b>FMGD</b>	Fichiers de microdonnées à grande diffusion
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>IHPC</b>	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
<b>IHSN</b>	International Household Survey Network
<b>IMIS</b>	Integrated Management Information System
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>LDB</b>	Live Data Base
<b>NADA</b>	National Data Archive
<b>NSDD</b>	Norme Spéciale de Diffusion de Données
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PDES</b>	Plan de Développement Economique et Social
<b>PFSO</b>	Principes fondamentaux de la statistique officielle
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RENALOC</b>	Répertoire National des Localités
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SDMX</b>	Statistical Data and Metadata eXchange
<b>SGDD</b>	Système Général de Diffusion des Données
<b>SNDS</b>	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
<b>SSN</b>	Système Statistique National
<b>STP</b>	Secrétariat Technique Permanent
<b>TICs</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## I. INTRODUCTION

La Loi N°2004-011 du 30 mars 2004, modifiée et complétée par la Loi N°2014-66 du 05 novembre 2014, portant sur l'organisation de l'activité statistique a créé le Conseil National de la Statistique (CNS) et l'Institut National de la Statistique (INS). Au terme de l'article 18 de la loi susvisée, l'INS est l'organe exécutif central du Système Statistique National (SSN), et la loi lui donne plein mandat, entre autres, de « *veiller à la diffusion d'une information statistique de qualité par l'ensemble des services et organismes du Système* ». A cet effet, il a pour mission entre autres :

- *de produire et de mettre à la disposition des utilisateurs une information statistique répondant aux normes internationales habituellement reconnues en matière statistique et relative à l'ensemble des domaines de la vie de la Nation ;*
- *de centraliser les données produites par l'ensemble des services et organismes du SSN, et d'assurer leur conservation ;*
- *de favoriser le développement des méthodologies et de la recherche appliquée dans les domaines de la collecte, du traitement et de la diffusion des données statistiques, et de veiller à la diffusion d'une information de qualité par l'ensemble des services et organismes relevant du système.*

Cette mission prouve que la mise à disposition de l'information statistique fiable est une préoccupation du gouvernement clairement établie et dont la réalisation est nécessaire au suivi de l'exécution de la SNDS 2017-2021. En plus de cela et à titre de rappel, en adoptant les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies (PFSO) et en adhérant au Système général de diffusion des données (SGDD), le Niger s'est engagé fermement dans une démarche globale de production de statistiques officielles de haute qualité. Ces instruments couvrent l'ensemble des questions relatives à la production et à la diffusion statistiques, qu'il s'agisse de l'environnement institutionnel, des processus de production statistique ou de la diffusion des produits finaux statistiques.

Dans sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2017-2021, le Niger montre qu'il est pleinement conscient du fait que l'absence d'informations fiables peut provoquer de profondes perturbations dans la réalisation des actions de développement. C'est ainsi que l'axe 4 de la stratégie, intitulé « **renforcer les conditions de stockage, d'archivages et de diffusion de l'information statistique par la mise en place d'une véritable infrastructure numérique pour le SSN** », a été retenu pour permettre de « faciliter l'accès à l'information statistique à tous les acteurs de la société à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de diffusion des statistiques officielles pour rendre celles-ci accessibles et éclairer la prise de décisions des acteurs socio-économiques.

Diffuser des statistiques officielles signifie aussi valoriser l'image et la réputation du SSN, communiquer sur sa notoriété et son image. Il s'agit de mener une communication institutionnelle pour faire connaître la production du SSN et son utilité dans la vie économique dans toute organisation humaine.

L'objectif global de cette politique de diffusion est de permettre une accessibilité efficiente et efficace aux données (rapports, métadonnées, et autres produits statistiques) et aux microdonnées du SSN, à des fins statistiques, tout en veillant à ce que la confidentialité des données soit protégée. Ce qui devra contribuer au développement de la performance des différents secteurs du SSN conformément à la SNDS 2017-2021.

De façon spécifique, la Politique de diffusion du SSN devra dégager des actions concrètes à mener par rapport :

- à la production et à la diffusion des statistiques de qualité destinées aux utilisateurs ;
- à la reprographie et à la conservation des publications et des données de manière générale ;
- aux pratiques de diffusion : formats, formes et modalités.

1. Au terme de la mise en œuvre de la politique de diffusion des données du SSN :

- les utilisateurs des données ont un accès équitable et au moment opportun aux informations statistiques pertinentes dont ils ont besoin pour effectuer leur travail, y compris les métadonnées disponibles et d'autres documents destinés à faciliter leur utilisation ;
- les informations statistiques, notamment les microdonnées, sont gérées comme des actifs de grande valeur, à l'appui des besoins des utilisateurs, tout en assurant la protection de la confidentialité, en conformité avec la Loi sur la statistique ;
- des mécanismes et des ressources de gouvernance sont disponibles pour assurer la gestion continue et efficace de l'information statistique.

Le présent document donne des orientations pour atteindre de tels résultats. Il présente les éléments permettant de : (i) faciliter l'accès aux produits du SSN et (ii) établir des relations de confiance entre les producteurs de données statistiques et leurs utilisateurs. Ceci afin de susciter un intérêt général auprès des utilisateurs eu égard au caractère d'utilité publique et sociale que revêtent de telles données.

Il faut aussi souligner que les statistiques officielles sont du ressort du domaine public et leur diffusion doit être entourée de règles qui lui garantissent une très grande crédibilité conformément aux lois en vigueur en la matière. Ces règles sont conçues sous le principe de l'universalité d'accès, même si quelques restrictions doivent être envisagées pour respecter les principes de protection de la vie privée des détenteurs des données sources de l'information statistique.

En résumé, la mise en œuvre de la Politique de diffusion de l'information statistique devrait amener les producteurs et les utilisateurs des statistiques officielles à travailler ensemble et à créer des conditions optimales pour confirmer l'option du gouvernement de faire de la statistique une question de développement.

## II. ANALYSE DE L'EXISTANT

### 2.1 Objectifs de la diffusion statistique

La diffusion de l'information statistique permet aux instituts nationaux de statistique de répondre aux besoins des utilisateurs par la mise à disposition de données et d'informations statistiques pertinentes, compréhensibles, à jour, accessibles, dans un format convivial et de façon régulière pour un suivi des phénomènes ponctuels comme des phénomènes cycliques.

La diffusion doit permettre :

- une plus grande utilisation des données statistiques par l'ensemble du public ;
- un plus large accès possible aux informations statistiques officielles ;
- un accès plus large à l'information grâce à l'utilisation des relais ;
- une compréhension du travail des statisticiens.

Le fait de diffuser le plus largement possible l'information statistique permet de remplir une des dimensions de la qualité qui est l'accessibilité. Chemin faisant, les statisticiens justifient les activités de collecte des services statistiques par leur utilité au public qui constitue les consommateurs de ses produits. Les services statistiques jouent alors le rôle d'informateur.

### 2.2 Cadre de production statistique

Sur le plan législatif, la Loi statistique consacre l'indépendance scientifique dans la production et la diffusion des données. Selon les dispositions de l'article 16 de cette Loi statistique, le SSN a pour mission essentielle de collecter, traiter, analyser, publier et diffuser des informations statistiques fiables et de qualité, et répondant aux normes régionales et internationales, et pertinentes pour éclairer le développement du pays. Dans ce cadre, l'INS est l'institution locomotive du système, notamment en ce qui concerne la coordination, l'appui conseil aux autres structures du système et la représentation au niveau international et régional.

La Loi statistique impose aussi le principe de la transparence :

- (i) accès équitable pour tous aux informations traitées ;
- (ii) compréhension, par les personnes soumises aux questionnaires et à la fourniture des données, des objectifs et des résultats attendus des opérations de production des statistiques.

Ces différents principes sont également repris par la SNDS 2017-2021 notamment en ce qui concerne le développement de la production statistique de qualité pour répondre aux besoins des utilisateurs et le renforcement des conditions de stockage, d'archivages et de diffusion de l'information statistique par la mise en place d'une véritable infrastructure numérique pour le SSN. L'impact attendu de la mise en œuvre de la SNDS 2017-2021 « est de renforcer et améliorer la qualité de la conception et de l'évaluation des politiques et stratégies publiques ».

Le diagnostic effectué dans le cadre du processus d'élaboration de la SNDS 2017-2021, a identifié l'archivage et la diffusion des données statistiques comme l'une des principales faiblesses du SSN. En effet, le SSN est confronté actuellement à une demande croissante et diversifiée de statistiques officielles non seulement de la part des utilisateurs traditionnels dans le secteur public, mais aussi d'acteurs de plus en plus diversifiés (secteur privé, médias, milieu de la recherche, société civile, partenaires techniques et financiers, etc.).

Pour répondre à cette demande, le SSN doit être en mesure de mettre à la disposition des utilisateurs, en temps opportun, une information statistique de qualité, couvrant tous les besoins et conforme aux normes et standards internationaux, tout comme il doit s'adapter à l'évolution rapide des pratiques de diffusion des données qui accompagne le développement des technologies de l'information et de la communication.

Les utilisateurs des données statistiques au Niger sont l'administration, les partenaires au développement, les chercheurs, la société civile, les sociétés publiques, les sociétés privées, les sociétés para publiques, les étudiants et autres. On constate que les plus grands utilisateurs demeurent l'administration et les partenaires au développement, du fait qu'il est aujourd'hui admis que les indicateurs sont des outils d'aide à la prise de décision. Ils sont d'une extrême importance pour les chercheurs qui se réfèrent aux données statistiques pour leurs études, mais qui sont parfois confrontés aux difficultés d'accès à certains types de données notamment les fichiers d'enquêtes.

### **2.3 Production statistique et diffusion**

Principalement, la production statistique du SSN est composée de publications régulières (mensuelles, trimestrielles ou annuelles), de rapports d'enquêtes, de recensement et d'études mais aussi de bases de données spécifiques (ANADO, Niger-Info, LDB, Base de données d'enquêtes, etc.).

Elle est principalement destinée à la diffusion officielle des données. Les produits de l'information statistique sont publiés en format imprimé ou sur support électronique. La mise à disposition de ces données par le SSN se fait à travers plusieurs canaux de diffusion. Le papier et le site de l'INS constituent les supports les plus utilisés pour la diffusion, des publications des différents acteurs du SSN. Il convient de préciser que le site de l'INS constitue le portail privilégié pour la diffusion des statistiques officielles au Niger. Il offre aussi des outils qui permettent de créer des tableaux, des graphiques ou des diagrammes à partir des données disponibles sous certaines conditions.

Il faut aussi noter que plusieurs services sectoriels transmettent leurs données à l'INS en vue de leur publication sur le site de l'INS. Cependant l'INS ne maîtrise pas pour autant les délais de publication de certaines structures qui sont tenues d'attendre l'organisation d'ateliers de validation des données avant de les publier et diffuser.

#### *2.3.1 Les publications régulières*

Les publications statistiques régulières (conjoncturelles et structurelles) constituent la part la plus importante des produits statistiques du SSN et couvrent des domaines divers et variés :

prix à la consommation, production industrielle, échanges extérieurs, comptes de la nation, statistiques agricoles, transport, environnement, justice, santé, éducation, etc.

Parmi ces publications régulières du SSN, on peut citer notamment :

- l'Indice harmonisé des prix à la consommation ;
- les Bulletins régionaux des prix ;
- les annuaires statistiques ;
- le Tableau de bord des prix des céréales ;
- l'Indice des prix des matériaux de construction ;
- les Comptes Economiques de la Nation ;
- le Bulletin annuel du Commerce extérieur ;
- le Bulletin trimestriel du Commerce extérieur
- l'Indice des statistiques du Commerce extérieur ;
- les Statistiques du Commerce Extérieur ;
- l'Indice de la production industrielle ;
- la Note de conjoncture économique ;
- la Note sur l'IHPC ;

Le Tableau de bord des Finances Publiques (voir en annexes la liste exhaustive des publications disponibles dans le SSN).

En plus de leur périodicité (mensuelle, trimestrielle, annuelle ou variable), ces produits de diffusion peuvent être regroupés en deux catégories :

- les publications régulières contenant des analyses, des commentaires et des interprétations ;
- les publications régulières constituées uniquement de tableaux statistiques agrégés parmi lesquelles on peut classer le Bulletin trimestriel de statistique, les annuaires et les brochures.

### *2.3.2 Les rapports d'enquêtes et d'études*

Pour disposer de données statistiques et d'indicateurs socioéconomiques et démographiques nécessaires au suivi des politiques publiques et aux besoins des partenaires au développement, les structures du SSN réalisent fréquemment des opérations statistiques comme les recensements et les enquêtes mais aussi mènent des études sur des domaines spécifiques.

Le SSN ne travaille pas régulièrement avec une communauté scientifique pour améliorer la méthodologie. Toutefois, l'Université est quelquefois impliquée dans les études approfondies de l'INS.

### 2.3.3 Les documents de référence

Les documents de références sont constitués des recueils de nomenclatures, de définitions et de concepts mais aussi les normes, codes et standards internationaux utilisés pour la production statistique. Comme stipulé par la Charte Africaine de la Statistique, ces documents de référence doivent être portés à la connaissance du public pour faciliter une interprétation correcte des données, d'une part, et d'autre part, confirmer et renforcer la démarche scientifique de l'activité de production statistique.

### 2.3.4 Les bases de données.

Le SSN, à travers l'INS, gère une multitude de bases de données dont une partie avec le soutien de Partenaires Techniques. Il s'agit :

- **Niger Info** : base de données multisectorielles, dérivée de Child Info de L'UNICEF ;
- **Stat base** : base de données multisectorielles, avec le soutien de la CEDEAO ;
- **ANADO** : Archives Nationales des Données : Base des métadonnées des enquêtes et recensements intégrant les microdonnées ;
- **IMIS** : Integrated Management Information System : Base de données démographiques, avec le soutien de l'UNFPA ;
- **BDSM** : Base de Données de la Surveillance Multilatérale : base des indicateurs de convergence au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine (l'INS dispose du code d'accès pour la mise à jour des indicateurs qu'il calcule) ;
- **ECOMAC** : Base de données pour la surveillance multilatérale au niveau de la CEDEAO ;
- **RENALOC** : Répertoire National des Localités. Tiré des travaux cartographiques du recensement, c'est un répertoire de tous les sites habités avec sa population, ses coordonnées géographiques, les infrastructures éducatives, de santé, culturelles.

D'autres structures du SSN notamment les directions de statistique sectorielles de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de la justice disposent de bases de données. Les données stockées proviennent des opérations de collecte que ces structures organisent généralement à un rythme annuel.

Malgré tous ces dispositifs de stockages de données, les mécanismes d'archivages et de conservation des données d'enquêtes de l'INS présentent quelques dysfonctionnements. Il s'agit particulièrement des bases de données apurées qui se retrouvent stockées chez les techniciens et qui sont éparpillées sur quelques machines. A cet effet, l'INS devra prendre des dispositions idoines afin de poursuivre les efforts de centralisation de toutes les bases d'enquêtes réalisées par le SSN ainsi que toute la documentation qui les accompagne (document du projet, manuels, programmes de traitement, rapports d'analyse, etc.).

Le Portail ANADO mis en place pour assurer la diffusion de ces données est actuellement riche d'une centaine d'enquêtes et recensements qui ont été réalisées soit par l'INS et soit par des sectoriels. Ce dispositif devra permettre d'assurer la centralisation de toute la documentation (projet d'enquêtes, contrats, liste enquêteurs, etc.), des métadonnées

(questionnaire, manuels techniques et rapports) et des microdonnées (bases de données brutes et bases apurées).

Le SSN dispose aussi des fichiers de microdonnées détenus par les administrations. Ces fichiers de microdonnées contiennent des informations brutes directement collectées auprès de ménages, individus ou entreprises lors des opérations d'enquêtes ou de recensements. En tant qu'organe central du SSN, l'INS a l'obligation de procéder à la centralisation et à la conservation de toutes les données produites dans le SSN, tout en veillant à la protection des informations individuelles conformément aux dispositions en vigueur. Compte tenu de la demande de plus en plus forte provenant du milieu de la recherche et des organisations internationales, l'INS, et au-delà tout le SSN, doit prendre les dispositions idoines afin de se doter de pratiques formelles de diffusion des microdonnées. Le SSN ne dispose pas d'un Centre dédié et doté de toutes les ressources nécessaires pour assurer la centralisation des microdonnées malgré l'existence de la base de données ANADO.

### 2.3.5 Les systèmes de diffusion

Le SSN utilise plusieurs canaux pour la diffusion des données. Il s'agit :

- **Site Web de l'INS et des sites de certaines structures** : Dans la pratique, toutes les structures sont invitées à transmettre la version électronique de leurs publications en vue de leur mise en ligne par l'INS, avec accès libre. La mise en ligne sur le site de l'INS, de toutes les publications disponibles en soft et converties en PDF simple, est effective depuis plusieurs années.
- **Listes de Diffusion par publication** : Pour chaque publication régulière ou ad hoc, l'INS établit une liste de diffusion pour la distribution des versions papier des documents. Ces listes sont réactualisées régulièrement par la DCMIS en rapport avec les structures qui ont élaboré le document. Concernant les Directions des Sectorielles des Statistiques (DSS), il n'existe pas de liste de diffusion exception faite du Ministère de l'éducation nationale et celui de la santé. Pour les publications de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), l'INS dispose d'une « **Mailing list** » conformément à la Directive de la Commission de l'UEMOA.
- **Diffusion par mail, courrier** : L'INS doit privilégier la diffusion de certaines publication à travers le mail ;
- **Consultation sur place** : L'INS dispose d'un Centre de documentation. L'accès est libre et toutes les publications peuvent être consultées sur place. Les principaux utilisateurs du Centre de documentation de l'INS demeurent les étudiants.

Il faut noter également que le SSN utilise d'autres canaux de diffusion, il s'agit notamment des Ateliers/séminaires de dissémination, des points de presse et Dossiers de presse. L'existence des activités de communication sont aussi très fréquente pour certains produits phares (organisation de Café Statistique par l'INS).

#### Encadré 1 : Café statistique

Pour beaucoup de personnes au Niger, la radio est l'un des médias le plus important. Dans le cadre de grandes opérations statistiques, par exemple les recensements et d'autres grandes enquêtes, l'INS utilise la télévision et la radio pour sensibiliser et informer le public. Le Directeur Général est généralement le représentant du SSN qui parle des statistiques officielles dans les médias. Lorsque les activités médiatiques de l'INS s'accroissent, cette responsabilité peut s'étendre sur plusieurs personnes, par exemple le Secrétaire Général et les Directeurs techniques.

La coordination des contacts avec les médias est une responsabilité de la Cellule de Communication de l'INS, en collaboration avec la Direction Générale. De cette façon, un travail de communication stratégique plus uniforme peut avoir lieu. Puisque l'INS utilise plusieurs canaux pour communiquer avec le public et les utilisateurs externes, il est important que les activités et les états soient bien coordonnés. Cela est particulièrement important quand il s'agit des tâches plus importantes, le Café statistique est une tribune où l'INS fait la promotion de ses produits.

L'INS dispose d'une liste de courrier, y compris non seulement les journalistes, mais aussi des représentants du gouvernement et d'autres utilisateurs importants. Pour informer davantage les utilisateurs à travers les médias, l'INS organise des cafés de presse avec des journalistes pour mieux expliquer les statistiques et le rôle de l'INS dans la société. L'idée est de renforcer la communication des produits de l'INS et le partenariat avec les journalistes pour les tenir bien informés sur les activités et les publications de l'INS.

Lorsque les résultats d'une enquête de plus grande importance sont disponibles, l'INS organise en plus du café de presse une conférence de presse à cet effet. À une occasion comme celle-ci, il est également important d'enseigner aux journalistes comment ils accèdent aux données par le biais des canaux numériques dont les plus importants sont le site web et les bases de données.

Concernant les formats de diffusion, le papier, format classique de diffusion, les CD-ROM et les clés USB sont les plus utilisés. Cependant, l'utilisation des réseaux sociaux (face book, twitter, etc.) reste aujourd'hui un support de diffusion incontournable et permet, par ailleurs, des gains de temps considérables.

S'agissant des ventes, depuis sa création en 2004, l'INS s'est engagé dans une optique d'accès gratuit à ses publications ; le souci étant de garantir l'accessibilité physique au plus grand nombre. Seules quelques grosses productions sont destinées à la vente (ex. Répertoire National des Localités : RENALOC). Des produits à la demande sont aussi facturés. Les ventes des documents se font principalement sur place, au niveau de la DRFM de l'INS. Un système d'abonnement existe pour certaine publication comme l'IHPC..

Devant la nécessité de respecter les normes et les standards internationaux notamment le Système général de diffusion des données (SGDD) en matière de publication et de diffusion de données statistiques, l'INS a établi un Tableau de suivi de ses publications (Voir Annexe 1).

#### 2.3.6 Mécanismes de diffusion des microdonnées

Les formes de diffusion des microdonnées par l'INS varient selon l'évaluation des risques de divulgation. Elles vont de la diffusion publique via Internet à l'accès très restreint dans le Data Center de l'INS, en passant par les fichiers sous licences et l'accès sécurisé au centre de données pour la recherche. Aucune diffusion de microdonnées n'est possible sans anonymisation préalable et sans engagement formel du demandeur à respecter les conditions d'accès et d'utilisation des fichiers.

Même si les fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD) sont considérés comme relevant du domaine public et peuvent être utilisés par toute personne ayant accès au site Web de l'INS, les conditions de leur utilisation ainsi que les mesures de précaution à prendre seront précisées et devront être acceptées par l'utilisateur (cf. annexes).

Les fichiers de microdonnées sous licence sont mis à la disposition soit d'un établissement pour son usage interne, soit fournis à un chercheur ou à une équipe de chercheurs à des fins de recherche. Dans les deux cas, l'organisme d'appartenance du chercheur doit être mentionné et le contrat-cadre interinstitutionnel ou la licence d'utilisation signé(e) par les représentants appropriés. Le matériel contenant les microdonnées (CD, clé USB, etc.) ne devrait rester en dehors de l'INS plus longtemps que nécessaire, soit deux ans au maximum. Il est important de noter seulement les variables nécessaires à l'étude soit livrées pour les besoins de l'étude. Le chercheur doit retourner à l'INS tous les fichiers de microdonnées (y compris toutes copies ou fichiers de sauvegarde) avant la date prévue dans l'accord ou fournir la preuve officielle de leur destruction. Ceux qui ont besoin de temps supplémentaire concluent un nouvel accord avec l'INS. Une lettre officielle avise l'INS de l'élimination définitive du matériel.

Certaines données non sensibles peuvent ne pas être entièrement anonymisées. D'autres informations, pour ne pas trop restreindre les champs d'analyse, ne seront traitées qu'avec un minimum d'anonymisation. Ce qui nécessitera des installations sécurisées dans les locaux de l'INS dans un « Centre de microdonnées pour la recherche » où les chercheurs pourront effectuer leurs traitements sous le contrôle de l'INS et où les résultats obtenus seront examinés par son personnel avant leur sortie.

Les fichiers du centre comporteront des niveaux infranationaux plus détaillés, mais sans identifiants directs tels que noms, adresse, téléphone, email. Chaque chercheur doit présenter une recommandation institutionnelle ou un projet de recherche qui est examiné et approuvé par un Comité dont la décision est basée sur la disponibilité des ressources du Centre, la cohérence avec la mission de l'INS, la solidité scientifique et la faisabilité du projet. Cette dernière sera rendue dans un délai maximum de deux semaines. L'INS continuera également d'investir dans les nouvelles technologies et approches pour simplifier et faciliter l'accès aux microdonnées non publiques aux utilisateurs et explorera la possibilité d'établir des centres dans d'autres lieux si les ressources le permettent.

### *2.3.7 Collecte des appréciations des utilisateurs*

L'INS ne dispose pas d'un système lui permettant de connaître, d'identifier et de consulter les utilisateurs de ses services sur leur satisfaction et sur leurs propositions d'amélioration. En effet, l'INS n'a pas une base de données unique de ses utilisateurs. Cependant, il existe diverses listes constituées des destinataires de certaines publications (IHPC, Comptabilité nationale, etc.).

### *2.3.8 Enquêtes de satisfaction des utilisateurs*

L'INS a réalisé en 2018 une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs (Administration, PTF, ONG, Chercheurs). Les résultats de cette enquête sont disponibles.

Il faut souligner que l'INS exploite une fiche qui est remplie par les utilisateurs à la fin de leur consultation au Service de documentation et d'archivage.

Compte tenu de l'évolution rapide des pratiques de diffusion notamment, avec les technologies de l'information et de la communication (TIC), ajoutée aux besoins informationnels variés venant de groupes d'utilisateurs de plus en plus hétérogènes, le SSN doit adapter ses produits et recadrer sa logique d'offre par rapport à ces mutations.

#### Encadré 2 : Les quatre dimensions du SGDD

1. *Données: champ d'application, périodicité et délais de diffusion.* La diffusion dans de bons délais de données économiques, financières et sociodémographiques fiables et complètes est indispensable pour assurer la transparence des résultats et de la politique macroéconomiques.

2. *Qualité.* Il faut accorder une grande priorité à la qualité des données. Les utilisateurs des données doivent recevoir les informations nécessaires pour juger de la qualité de ces données et des améliorations qui y sont apportées. Le SGDD recommande :

- La diffusion de documents sur les méthodes et les sources utilisées pour établir les statistiques.
- La diffusion du détail des composantes, rapprochement avec les données comparables et emploi de cadres statistiques se prêtant aux vérifications croisées et garantissant la vraisemblance des informations communiquées.

3. *Intégrité.* Pour atteindre l'objectif d'information du public, les statistiques officielles doivent inspirer confiance aux utilisateurs. Il s'agit en dernière analyse d'une question de confiance dans l'objectivité et le professionnalisme de l'organisme producteur de statistiques. La transparence de ses pratiques et procédures est déterminante à cet égard. Par conséquent, le SGDD recommande :

- La diffusion des conditions régissant l'établissement des statistiques officielles, notamment en ce qui concerne la confidentialité des informations individuelles nominative.
- L'identification des administrations publiques qui ont accès aux données avant leur publication.
- L'identification des commentaires ministériels formulés lors de la publication des statistiques.
- La fourniture d'informations sur les révisions et la notification préalable des changements majeurs de méthodes.

4. *Accès du public.* La diffusion des statistiques officielles est un élément essentiel qui fait des statistiques un bien public. Il est en particulier indispensable que le public puisse y accéder aisément et de manière similaire. Le SGDD recommande :

- L'annonce préalable du calendrier de diffusion.
- La communication simultanée à toutes les parties intéressées.

Ainsi, il devient indispensable pour le SSN de disposer d'une véritable Politique de diffusion qui doit englober et codifier les différents aspects liés à la vulgarisation de l'information statistique auprès des usagers. Ceci afin de donner une signification concrète à la vision du SSN définie dans la SNDS qui est de : « **Bâtir un Système Statistique National (SSN) cohérent, dynamique, fiable et crédible sur le plan national et international, pour satisfaire efficacement les besoins des utilisateurs nationaux et internationaux en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et évaluation des politiques, plans, programmes et projets de développement** ».

#### 2.4 Principes directeurs de la diffusion de l'information statistique au Niger

La mise à disposition et l'accessibilité aux statistiques officielles sont universelles. Les données statistiques collectées et traitées sur tous les domaines de la vie de la Nation ne sont soumises à aucune restriction sous réserve du respect de la vie privée des détenteurs des données sources. Au-delà des moyens technologiques à mettre en place pour assurer une bonne communication de l'information statistique, la diffusion doit s'effectuer conformément au respect de la déontologie professionnelle et de la législation relative à la vie privée des personnes morales et physiques.

L'accès aux données statistiques produites par le système statistique du Niger est assuré conformément à l'article 13 de la Loi statistique. Cependant, sous des conditions particulières, la cession de certaines données ou publications peut donner lieu à des restrictions ou au paiement d'une contribution financière correspondant à la charge supplémentaire de travail ou au coût de fabrication de l'ouvrage concerné. Dans tous les cas, la diffusion des statistiques officielles obéira à des principes cardinaux énoncés ci-après.

- **Le principe de la couverture universelle et de la transparence :** Le Niger participe à de nombreuses initiatives internationales visant la transparence de ses activités dans plusieurs domaines. Sur le plan statistique, l'adhésion du Niger au Système général de diffusion des données a permis de renforcer la transparence de la gestion de la diffusion des données.
- **Le principe de la simultanété, de l'impartialité, de l'objectivité et de l'égalité :** Le Niger est engagé dans une démarche globale de production de statistiques de haute qualité. Cet engagement se traduit par l'adoption d'un cadre national d'assurance qualité, d'une part, et l'amélioration des services fournis aux utilisateurs, d'autre part. Pour se faire, le SSN s'engage à mettre, en même temps, les données statistiques qu'il produit à la disposition du public sans aucune restriction, et en toute indépendance scientifique, professionnalisme et transparence (liste des indicateurs statistiques, calendrier de diffusion de données, mise en ligne des données disponibles, etc.).
- **Le principe de la responsabilité partagée, de la cohérence, et de la concordance et du respect des sources :** La production statistique au Niger est non seulement diverse mais également d'origines très variées. Plusieurs intervenants tant intérieurs qu'extérieurs apportent leurs concours dans un domaine qui demande beaucoup de rigueur et de transparence. Le principe de mettre en place une procédure de validation des données statistiques est essentiel pour les rendre crédibles (Nécessité d'une validation des données statistiques produites par le SSN, Décentralisation de la diffusion statistique et participation des services déconcentrés à la diffusion des données statistiques, Concordance et respect des sources des données). La qualité des données dépend donc du degré de collaboration au sein du SSN. Les composantes du SSN ont développé cette coopération, notamment avec la BCEAO, les services chargés des finances publiques, l'université et les bureaux nationaux des institutions internationales.

Au regard de nouveaux besoins des décideurs pour bâtir des stratégies et assurer leur bonne mise en œuvre et leur suivi et évaluation dans les domaines comme la santé, l'éducation, l'emploi d'une part, et une demande spécifique liée au progrès de la recherche et de l'enseignement universitaire d'autre part, l'accès aux données individuelles est fréquemment sollicité.

La diffusion des microdonnées est aussi régie par les principes directeurs. En effet, la loi statistique en son Titre V relatif aux enquêtes et recensements statistiques fait de l'obligation de réponse aux enquêtes statistiques une pierre angulaire pour garantir la qualité des données recueillies. En contrepartie, l'observation du secret sur les données collectées et/ou

traitées, s'impose aux statisticiens. Les Principes fondamentaux de la statistique officielle (PFSO) des Nations Unies et la Charte africaine de la statistique (CAS) renforcent la nécessité de protéger la vie privée de ceux qui détiennent les données brutes, input essentiel à la production des statistiques officielles de bonne qualité.

S'agissant en particulier de personnes physiques appelées à répondre aux questions au cours de certaines opérations statistiques, les données collectées à caractère personnel (brutes ou traitées) ne peuvent être communiquées que dans le strict respect des textes législatifs et réglementaires protégeant la vie privée des citoyens. La donnée à caractère personnel s'entend toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut l'être directement ou indirectement grâce à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres dans un environnement géographique donné.

La diffusion des microdonnées devra respecter les principes énumérés ci-après :

- **Equité dans la diffusion des microdonnées** : en collectant, traitant, analysant et diffusant des données, le SSN adhère aux Principes fondamentaux de la statistique officielle que sont l'impartialité, la transparence et la crédibilité. Il s'efforce de mener des politiques et pratiques équitables en matière de diffusion des données, de s'assurer que les données obtenues grâce à des ressources publiques soient disponibles pour tous les utilisateurs potentiels peu importe leur appartenance organisationnelle. Les données du SSN sont collectées et mises à disposition dans un environnement ouvert, avec une documentation complète sur les concepts, méthodes et résultats reproductibles.
- **Maintien de la confidentialité** : dans la diffusion des données, le SSN est tenu de sauvegarder l'identité des personnes ou établissements inclus dans ses bases de données. Le SSN ou l'INS informe ses répondants lors de la collecte quant à l'utilisation de leurs données et fournit des garanties sur leur protection et leur sécurité. Le respect des termes de cette clause de confiance qui, en effet, a force de loi, exige que les acteurs du SSN maintiennent un rôle d'intendance globale dans la gestion de la sécurité et de la diffusion des données qui résultent de cette relation avec les répondants. Un défi permanent du SSN et de l'INS est de mettre en œuvre le double mandat de mise à disposition des données et de protection de la confidentialité. Il faudra que le SSN trouve des moyens adéquats pour rendre les données disponibles avec suffisamment de détails à des fins d'analyses sans que la confidentialité soit compromise.
- **Bonnes pratiques méthodologiques** : le SSN adhère aux bonnes pratiques statistiques et méthodologiques, y compris l'évaluation de la qualité des microdonnées avant de les rendre disponibles. De bonnes pratiques conformes aux standards internationaux doivent être appliquées à toutes les phases de collecte, transmission, traitement, analyse et diffusion des données. Seules des microdonnées de qualité seront destinées à la diffusion pour ne pas induire les utilisateurs en erreur.
- **Intendance** : l'INS met en œuvre une intendance active pour remplir ses obligations envers ses répondants. A cet effet, il est important aussi que l'INS élabore des politiques et pratiques proactives qui garantiraient la confidentialité. En tant

qu'organisme central du SSN, l'INS doit montrer qu'il a fait tout ce qui est en son pouvoir pour minimiser le risque de divulgation. Cela nécessite des procédures et mesures de sécurité et de sauvegarde, une gestion prudente et suivie des microdonnées identifiables ainsi que l'application de techniques de contrôle de divulgations. En outre, cela comprend l'évaluation des risques de fuite de ces données qui sont considérées comme ayant des implications particulièrement graves pour les personnes ou institutions s'il y avait une divulgation, telles que les microdonnées qui se rapportent à des actions illégales ou des attributs sensibles.

## **2.5 Besoins en données statistiques et organisation de la diffusion statistique au Niger**

La statistique est considérée comme un outil de développement au Niger. C'est ainsi que le Plan de Développement Economique et Social (PDES) a intégré la SNDS comme dispositif de suivi et évaluation de sa mise en œuvre. Cette disposition rehausse, d'une manière globale, le rôle que la statistique doit jouer dans la prise de décisions.

La SNDS 2017-2021 porte aussi sur la production d'indicateurs socio-économiques en plus de ceux qui doivent être obtenus à partir des enquêtes et recensements de grande envergure. Cette production intéresse une gamme variée d'utilisateurs allant des administrations et organismes publics aux citoyens ordinaires en passant par les institutions internationales, partenaires au développement, et le secteur privé. A chacun de ces utilisateurs peut correspondre une présentation spécifique des données sur des supports tout aussi différents et variés de la même information statistique.

Les besoins en données statistiques tels qu'ils apparaissent dans la SNDS 2017-2021, brièvement résumés ci-dessus, pourraient connaître un développement encore plus important au cours des prochaines années avec la prise en compte des engagements nouveaux liés au suivi des agendas internationaux (ODD, Agenda 2063 de l'Union Africaine).

Le SSN fait face à un grand défi à savoir ***produire, de manière organisée et soutenue, des données de qualité et les mettre régulièrement et à temps à la disposition des acteurs du développement et des citoyens.*** Certes des dispositions législatives et réglementaires existent pour organiser la coordination statistique au Niger. L'organe national en charge étant l'INS qui agit faiblement dans les activités de diffusion des données des autres administrations publiques qui mettent les produits de leurs activités statistiques à la disposition du public.

A l'image d'une production statistique décentralisée, la diffusion des données est tout aussi de la responsabilité de plusieurs composantes du SSN selon les secteurs d'activités. Ainsi, les unités statistiques placées au sein des départements ministériels et des organismes publics exercent la plénitude de leurs pouvoirs sur la production et la diffusion des données.

Le plus grand nombre des données est accessible en ligne soit en l'état soit sous un format permettant un nouveau traitement par l'utilisateur en fonction de ses besoins. La plupart des publications du SSN dédiées au public sont affichées en ligne sur le site Web de l'INS en attendant l'opérationnalisation du site web du SSN, avec indications claires sur celles qui

peuvent être téléchargées ou acquises physiquement auprès des services concernés. Pour ce qui concerne les données dont l'accès est limité (microdonnées, données sources, etc.), les conditions d'accès seront aussi indiquées sur le site. Il faut aussi noter que l'INS et d'autres administrations chargées de la production de données statistiques ont une grande expérience de la déconcentration de l'activité statistique qui ne touche que très peu le volet diffusion. Cette situation peut encore être plus compliquée à l'avenir avec la mise en place effective de la décentralisation politique.

S'agissant de la qualité des données, celle-ci est obtenue en respectant une série d'activités réalisées avec les précautions requises dont tous les maillons exécutants ont une responsabilité parcellaire. Dès la diffusion des données, les autorités statistiques (Directeur Général de l'INS et responsables centraux des services sectoriels) sont généralement les seules à être garantes de leur qualité.

Compte tenu de l'interdépendance et des corrélations évidentes qui existent entre les données produites par le SSN, la diffusion des données doit relever d'une responsabilité collective clairement définie au sein des organes de coordination statistique nationaux.

La crédibilité du SSN sera d'autant plus renforcée que les statistiques officielles seront d'abord validées par un collège de producteurs assistés d'autres personnes qualifiées pour s'assurer des conditions de production et émettre toutes les réserves éventuelles sur les statistiques officielles produites. Cette validation doit être faite sur la base d'une procédure formelle et diffusée auprès des parties concernées.

S'agissant particulièrement de l'INS, les activités de diffusion devraient être centralisées au sein de la DCMIS. Cette manière de procéder permet d'assurer, avec plus d'efficacité, la cohérence des actions menées et faciliter la coordination d'une activité transversale qui participe en dernier ressort à l'expansion de la notoriété de l'institut. Mais force est de constater que cet état de fait n'est pas toujours respecté. Les directions techniques de l'INS devront concourir à la réalisation de la politique de diffusion en mettant régulièrement à la disposition de la DCMIS toutes les données destinées aux utilisateurs.

En conclusion, l'organisation et le fonctionnement de l'organe national chargé de la coordination statistique, garant de la coordination statistique nationale au Niger, conditionne, pour une large part, la qualité de la production statistique ainsi que sa diffusion. Le renforcement de la DCMIS au niveau de l'INS, par l'organisation en son sein des comités thématiques de travail et la mise à disposition de ressources conséquentes, la placera au centre de la réussite de la mise en œuvre de la politique.

La DCMIS pourra être le lieu de centralisation de toutes les données produites et diffusées par le SSN. Elle sera en charge de la centralisation des publications du SSN, de la diffusion des produits de l'INS et des bases de données apurées et anonymisées qui ont servi pour la production des rapports d'études réalisées à partir des enquêtes et recensements. Pour ce faire, l'INS devra mettre en place une stratégie pour faire l'inventaire de toutes les enquêtes réalisées par l'INS et les autres acteurs du SSN dans une première étape. Par la suite, la DCMIS procédera à la récupération des bases de données (bases brutes et bases apurées) et de la documentation de toutes les enquêtes inventoriées. La responsabilité de l'anonymisation des données relevant de la Division Informatique et de la Direction des Enquête et des Recensement de l'INS. A cet effet, il est important que le Gouvernement

mette en place un mécanisme réglementaire de partage et d'échange des fichiers administratifs au sein du SSN.

### III. POLITIQUE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Comme développé dans la partie sur l'analyse de l'existant, les produits du SSN sont principalement constitués de publications conjoncturelles et structurelles et de rapports d'enquêtes et d'études. Mais parfois, le contenu de ces documents n'est pas toujours accessible et compréhensible par tous les utilisateurs.

Concernant la production statistique, la mise en œuvre de la politique de diffusion permettra au SSN d'alléger et de simplifier le contenu pour rendre l'information statistique accessible et digeste pour l'utilisateur. A cet effet, la présente politique de diffusion de données :

- s'applique à tous les produits issus des études réalisées par le SSN et des microdonnées du SSN. Elle est conforme aux dispositions de la Loi statistique et ne restreint pas les pouvoirs des structures du SSN ;
- assure un accès équitable en temps opportun à tous les produits issus des études réalisées par les SSN et des microdonnées anonymisées stockées par le SSN ;
- renforce le rôle de la coordination de la diffusion par l'INS en collaboration avec les autres structures du SSN. Toute diffusion ainsi coordonnée est assujettie aux exigences de la présente politique.

#### 3.1 Cadre de diffusion des données macroéconomiques

Les données macroéconomiques sont réparties en quatre secteurs essentiels : réel, budgétaire, financier et extérieur.

- **Pour le secteur réel**, les comptes nationaux (le PIB en valeur nominale, en valeur réelle et prix ou indices des prix associés) élaborés par l'Institut national de la statistique, constituent le cadre de référence statistique général. Les indices de production sont aussi calculés pour suivre l'évolution de ces agrégats. Les statistiques du marché du travail (emploi, chômage, traitements et rémunérations) et les indices des prix (indices à la production, indices des prix à la production ou de gros, indices de coût de construction) font partie des indicateurs statistiques du secteur réel qui devront être régulièrement disponibles.
- **En ce qui concerne le secteur des finances publiques, les opérations des administrations publiques constituent le cadre de référence statistique général.** Les catégories de données utilisées sont les opérations de l'administration centrale (recettes, dépenses, solde, financement global ventilé en financement intérieur bancaire ou non bancaire, financement extérieur ou ventilé par échéance et instrument ou monnaie de libellé). La dette de l'administration centrale complète le tableau des données pour le suivi de l'évolution des finances publiques. La dette, avec toutes ses composantes, est ventilée par échéance, résidence (intérieure/extérieure) ou par instrument ou monnaie de libellé. Elle comprend aussi la dette hors administration centrale garantie par l'État.
- **S'agissant du secteur financier, le cadre de référence statistique général est la Situation des institutions de dépôts.** Les principales composantes de ce secteur,

dont les données seront collectées et régulièrement publiées, sont la masse monétaire au sens large, les créances intérieures et les avoirs nets. Les taux d'intérêt (taux des titres publics à court et long termes et taux directeur - taux des prêts de la banque centrale) complètent le tableau des indicateurs pour le suivi de ce secteur.

- **En ce qui concerne le secteur extérieur, le cadre de référence statistique général est constitué de la Balance des paiements et de la Position extérieure globale.** Les catégories de données utilisées pour le suivi de l'évolution des indicateurs sont les avoirs officiels de réserve, le formulaire type de déclaration de données sur les réserves internationales et les liquidités en devises, le commerce des marchandises, la dette extérieure et le taux de change.

### **3.2 Cadres de diffusion des données sociodémographiques**

Eu égard à la diversité et à la complexité des statistiques socioéconomiques, l'accent portera sur la diffusion des données des enquêtes auprès des ménages et des recensements. La mise en forme et la diffusion des statistiques administratives seront aussi maintenues dans certains domaines comme l'éducation, la santé, les statistiques agricoles.

### **3.3 Calendrier de diffusion**

Afin de renforcer le critère d'égalité d'accès, la DCMIS publiera un calendrier de diffusion préalable de manière à assurer une diffusion simultanée des données statistiques à tous les utilisateurs. Ce calendrier est un outil de garantie de la transparence. Il est affiché sur le site Web du SSN ou de l'INS et diffusé en même temps auprès des partenaires au développement.

Un calendrier définitif sera publié chaque dernier vendredi du mois pour le mois suivant. En cas de diffusion de communiqués de presse, ces derniers sont publiés sur le site Web, à une heure précise figurant dans le calendrier, et sont envoyés directement par courriel aux membres du réseau des journalistes créés par l'INS qui auront régulièrement la primeur de l'information à diffuser. Pour ce faire, il s'agira de veiller au suivi des activités inscrites dans le calendrier de diffusion afin d'en assurer la mise à jour mensuelle.

### **3.4 Accès aux données statistiques**

Le plus grand nombre des données est accessible en ligne soit en l'état soit sous un format permettant un nouveau traitement par l'utilisateur en fonction de ses besoins. Le Centre de documentation installé dans les locaux de l'INS est une vitrine pour la diffusion des données statistiques produites par tout le SSN à travers un accès ouvert. Des agents sont disposés en permanence pour l'orientation des visiteurs dans leurs recherches d'information. Des fiches visiteurs sont remplies par les usagers afin de permettre de mesurer la disponibilité des documents ainsi que leur niveau de satisfaction. Compte tenu de son importance, il est nécessaire de renforcer et de mieux équiper le Centre de documentation afin de lui permettre de fournir des services plus performants, dans un cadre de travail adapté.

### **3.5 Accès anticipé aux données à des fins d'assurance de qualité**

Les autorités sous lesquelles sont placés les services producteurs des données statistiques peuvent avoir connaissance des données avant leur diffusion. Cette période d'embargo, qui ne devrait pas dépasser cinq (5) jours, est mise à profit pour leur permettre de préparer les éléments de langage de leurs interventions publiques éventuelles sur ces données ou sur les observations que les utilisateurs, notamment les médias, seraient amenés à leur soumettre. Les responsables des services ayant produit les données sous embargo ne feront aucun commentaire public sur celles-ci tant que les utilisateurs n'ont pas accès à ces données.

### **3.6 Accès aux microdonnées et aux données sources**

Conformément aux dispositions protégeant les libertés individuelles au Niger, et particulièrement la loi statistique, la loi interdit formellement la divulgation des informations individuelles manipulées dans le cadre du travail régulier de l'agent public et qui sont renforcées par la loi statistique et des directives au niveau international. En effet, pour les PFSO « *les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques* » (principe 6). La Charte africaine de la statistique, dans son principe 5, édicte des dispositions similaires pour assurer la protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants.

Pour l'INS, il sera nécessaire de créer un « Centre de données ou Data center » qui sera logé au niveau de la DCMIS. Ce Centre de données sera doté d'équipements nécessaires (serveur, ordinateurs) et des ressources humaines adéquates afin de servir d'entrepôt de données anonymisées de toutes les enquêtes et tous les recensements. La gestion du Centre ainsi que la stratégie de diffusion des microdonnées seront régies par les exigences et les principes directeurs en la matière.

## **IV. STRATEGIE DE DIFFUSION DES MICRODONNEES**

### **4.1 Principes directeurs**

L'objectif visé est de permettre un accès efficient et efficace aux microdonnées du SSN, à des fins statistiques, tout en veillant à ce que la confidentialité des données soit protégée.

Une fois que les résultats définitifs d'une enquête sont publiés, l'INS fournira, dans un délai de trois à six mois, un accès public général (basé sur la confidentialité et un consentement éclairé) à des microdonnées anonymisées pour s'assurer que d'autres analystes peuvent reproduire les résultats ou réinterpréter les microdonnées.

### **4.2 Exigences de la politique**

Toutes les structures du SSN qui collectent des données à travers des enquêtes ou des recensements doivent :

- veiller à ce que leur fonds de microdonnées et les métadonnées connexes et autres documents soient produits, entreposés et mis à la disposition de l'INS en vue de leur archivage ;
- participer au besoin au processus d'évaluation des demandes d'accès aux microdonnées confidentielles ;
- soumettre les propositions concernant tout fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) produit afin de résoudre les préoccupations possibles liées à la confidentialité du contenu du fichier.

L'INS mettra au sein de la DCMIS un « Centre d'accès aux microdonnées ». Cette Direction est, responsable de la gestion du centre et a pour missions de :

- coordonner le processus d'examen des demandes d'accès aux microdonnées confidentielles par les chercheurs externes ;
- veiller à ce que des exemplaires signés des protocoles contenant des affirmations de discrétion et d'autres documents régissant l'accès aux microdonnées par des chercheurs externes soient conservés ;
- tenir à jour une liste de tous les fichiers de microdonnées à grande diffusion diffusés.
- régir l'accès aux fichiers de microdonnées dans le cadre d'activités approuvées, y compris les métadonnées disponibles et les autres documents ;
- s'assurer que les chercheurs qui ont accès aux microdonnées confidentielles respectent leurs obligations conformément aux protocoles signés et approuvés par la Direction générale de l'INS.

Afin de mener efficacement ces missions, l'INS mettra en place, au besoin, un Comité de gestion sur l'accès aux microdonnées selon les cas. Ce Comité de gestion qui sera présidé par le Directeur de la DCMIS sera chargé de passer en revue toutes les demandes de diffusion d'un fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD), sur la base des critères établis.

**Le traitement des demandes d'accès aux microdonnées par les tiers ne doit pas excéder deux semaines.**

#### **4.3 Délais de mise à disposition des microdonnées**

La statistique étant un bien public, elle doit contribuer au débat social et éclairer les décisions à prendre pour le développement. Dans ce but, la politique de l'INS est de diffuser les microdonnées **dès que possible** après la collecte, sous réserve uniquement des limites imposées par la confidentialité, les ressources, la technologie et la qualité des microdonnées.

Avant la publication des résultats de l'opération statistique, l'INS évaluera soigneusement la qualité des microdonnées et s'assurera que leur communication maintiendra la confidentialité des répondants. L'assistance d'un expert est parfois nécessaire pour mener à bien cette tâche.

#### **4.4 Contenu des microdonnées à diffuser**

Le SSN à travers l'INS rendra les microdonnées disponibles dans la forme la plus **détaillée** possible, sous réserves seulement des contraintes imposées par la qualité des microdonnées, la nécessité de protéger la confidentialité, la disponibilité des ressources et techniques appropriées.

Les procédures visant à protéger l'identité des répondants sont communément désignées par les notions d'anonymisation ou de contrôle de la divulgation statistique (CDS). Elles consistent à éliminer tous les identifiants directs — noms, adresses, numéros de téléphones, —, les identifiants indirects (les renseignements géographiques plus précis que la strate d'échantillonnage), certains enregistrements comportant des valeurs extrêmes, à recoder certaines variables continues (âge, revenu, ...), à regrouper des valeurs extrêmes supérieures et inférieures, etc. L'anonymisation entraîne souvent des pertes d'information.

Il faudra cependant minimiser la différence entre les statistiques importantes résultant de la base de données anonymisées et celles issues des données d'origine. De plus, les données anonymisées devraient avoir la même structure que les données originales. Ce contrôle de qualité doit être assuré par un Comité d'analystes compétent à mettre en place.

#### **4.5 Mécanismes de diffusion des microdonnées**

Les formes de diffusion des microdonnées par le SSN via l'INS varient selon l'évaluation des risques de divulgation. Elles vont de la diffusion publique via Internet à l'accès très restreint dans le « Data center » de l'INS, en passant par les fichiers sous licences et l'accès sécurisé au « Centre de données » pour la recherche. Aucune diffusion de microdonnées n'est possible sans anonymisation préalable et sans engagement formel du demandeur à respecter les conditions d'accès et d'utilisation des fichiers.

Même si les fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD) sont considérés comme relevant du domaine public et peuvent être utilisés par toute personne ayant accès au site

Web de l'INS, les conditions de leur utilisation ainsi que les mesures de précaution à prendre seront précisées et devront être acceptées par l'utilisateur.

Le logiciel standard utilisé pour l'archivage des microdonnées est NADA. Cet outil permet la classification suivante des microdonnées :

- **Aucune donnée** : aucun fichier n'est disponible ;
- **Accès direct** : les fichiers sont téléchargeables par tous sans restriction ;
- **Accès public** : l'utilisateur doit d'abord être enregistré dans Nada et s'être connecté, il accepte les conditions d'utilisation ;
- **Accès sous licence** : l'utilisateur doit être enregistré et connecté, et doit remplir un formulaire de demande qui sera traité par l'administrateur ;
- **Accès sous enclave** : aucune donnée n'est accessible en ligne, mais l'utilisateur soumet une demande par formulaire pour avoir un accès physique aux données dans les locaux de l'INS ;
- **Dépôt externe** : les données sont décrites dans Nada, mais sont en fait consultables sur un autre site dont le lien est donné.

Il est primordial que la politique de diffusion définisse les critères de classification de chaque micro-donnée ou à défaut impose une catégorie minimale à laquelle doit être soumise toute micro-donnée produite par l'INS, devant être mise en ligne.

#### ***4.6 Procédures de mise à disposition des microdonnées***

2. L'INS mettra en place les procédures de diffusion des microdonnées suivantes :
  - (i) ***Evaluation de la qualité des microdonnées*** : pendant et après la collecte des microdonnées, l'INS contrôle, apure et procède à des imputations ou redressements. A la fin du traitement des données, il évalue globalement la qualité des microdonnées. L'INS doit aussi maximiser la qualité des microdonnées en réduisant au minimum possible le temps séparant la fin de la collecte et la diffusion des microdonnées pour qu'elles restent actuelles (cela suppose que les microdonnées sectorielles doivent être évaluées par l'INS, les méthodologies de collecte étant déjà validées par le Comité Visa Statistique qui sera mis en place).
  - (ii) ***Evaluation du risque de divulgation*** : en plus d'évaluer leur qualité, l'INS évalue les microdonnées pour déterminer si une version publique mettrait l'identité des établissements ou des personnes en danger. Cette évaluation prend en considération des questions telles que :
    - a. le niveau de détail des microdonnées et les possibilités de recoupement avec des sources externes pouvant augmenter le risque d'identification ;
    - b. les variables ou combinaisons de variables qui rendent certains répondants uniques au sein de l'échantillon et qui pourraient faciliter leur reconnaissance à l'extérieur ;
    - c. les autres microdonnées corrélées déjà disponibles en dehors de l'INS, tels

que celles déjà diffusées par une enquête connexe ou des informations spécifiques détenues par le demandeur. Déterminer le risque de divulgation des données personnelles est une tâche complexe.

L'INS affectera cette tâche à certains de ses experts qualifiés dont l'évaluation sera validée par un comité de contrôle de la divulgation à instituer. Compte tenu du caractère sensible de la plupart des microdonnées recueillies, le souci accru du public à la protection de la vie privée, et l'obligation juridique et éthique de l'INS de garantir la confidentialité, une procédure organisée, bien coordonnée et statistiquement solide pour l'établissement de niveaux acceptables de risque de divulgation est nécessaire.

- (iii) **Gestion de l'accès aux microdonnées identifiables** : l'accès à des microdonnées identifiables par ses employés, collaborateurs, ou autres personnes autorisées par la Loi est géré par l'INS pour assurer l'adhésion stricte aux procédures et pratiques de confidentialité. Toute personne physique ou morale impliquée dans la réalisation d'un recensement ou d'une enquête statistique ou de toute opération statistique est astreinte au secret statistique. L'INS prendra les dispositions pour s'assurer que chaque nouvelle recrue soit pleinement consciente de ses responsabilités sur la non-divulgation et pour lui faire signer un engagement à respecter le secret statistique.
- (iv) **Responsabilité du Directeur Général de l'INS** : le Directeur Général a la charge d'assurer la gestion des microdonnées identifiables à l'INS. En tant que garant du respect du secret statistique par l'INS, c'est lui qui prend, en dernière instance, la décision de diffuser, de rendre accessibles ou non, les microdonnées.
- (v) **Rapport sur les limites des microdonnées** : l'INS fera des efforts pour dégager clairement son appréciation sur les limites des microdonnées de chaque opération statistique (p. ex., niveau de significativité des indicateurs selon le niveau géographique compte tenu de la taille de l'échantillon de l'enquête, problèmes intervenus lors de la collecte, etc.), et la mettre à la disposition des utilisateurs potentiels.

#### **4.7 Coûts de mise à disposition des microdonnées**

La mise à disposition des microdonnées induit des coûts liés à la documentation, à l'anonymisation et à l'archivage. Notamment, le contrôle des fichiers préalable à la diffusion, l'octroi des licences d'utilisation, l'exploitation d'un centre de données sécurisé, l'assistance fournie aux utilisateurs et la gestion de l'infrastructure. Par conséquent, l'INS peut envisager leur tarification pour couvrir les frais de confection et de reproduction. L'objectif étant de faire porter aux bénéficiaires des microdonnées, une partie des coûts afin de rendre le service viable. La fixation du prix devrait être en cohérence avec la politique tarifaire appliquée à d'autres produits et prestations de l'INS, tels que les publications au format papier.

Toutefois, afin d'éviter que cette option ne soit un obstacle pour les principaux usagers et ne réduise considérablement le nombre d'utilisateurs potentiels et, partant, la valeur des données, une intégration progressive de ces coûts dans le budget de l'INS est à prévoir afin de minimiser le prix de l'accès aux microdonnées, sinon de parvenir à terme à une gratuité

totale. Dans cette optique, les Fichiers de Microdonnées à Grande Diffusion (FMGD) téléchargeables sur le site web de l'INS seront accessibles gratuitement, sous réserve de remplir en ligne le formulaire d'engagement.

#### 4.8 Les publications du système statistique national

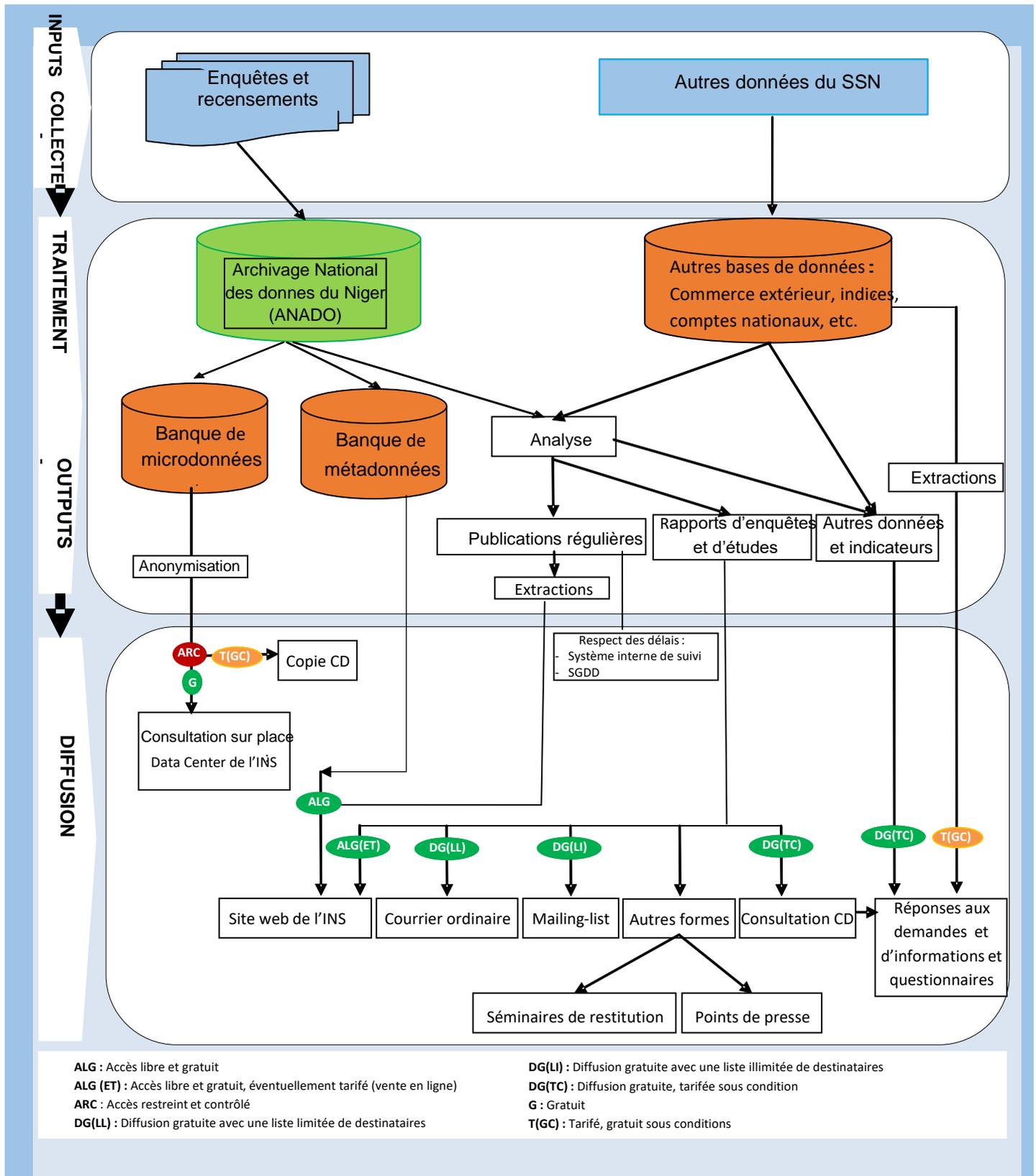
Pour une large diffusion et communication de l'information statistique, les composantes du SSN familiariseront l'utilisateur à plusieurs formats de publication résumés dans le tableau ci-après :

Format	Contenu général	Nature du support	Fréquence	Cible
Note de compte rendu <sup>1</sup>	Synthèse des résultats, un indicateur spécifique (prix, commerce extérieur, croissance économique)	Papier	Fréquence des travaux	Autorités hiérarchiques
Note d'information interne	Synthèse des résultats, un indicateur spécifique (prix, commerce extérieur, croissance économique)	Papier Intranet	Fréquence des travaux	Liste restreinte
Note de conjoncture	Synthèse des résultats, un indicateur spécifique (prix, monnaie et crédit, commerce extérieur, finances publiques)	Papier Intranet Internet	Fréquence des travaux	Tout le public
Communiqué de presse/Lettre d'information	Principaux résultats d'opérations statistiques, relevés de conclusions de réunions	Papier, Internet Intranet Masse media	Fréquence des travaux	Tout le public
Dépliant	Principaux résultats d'opérations statistiques Méthodologies	Papier Internet Intranet Masse media	Fréquence des travaux	Tout le public
Plaquette	Principaux résultats d'opérations statistiques Méthodologies Métadonnées	Papier Internet Intranet	Fréquence des travaux	Tout le public
Synthèse de travaux	Résultats d'opérations statistiques	Papier Cd-Rom, DVD Internet	Fréquence des travaux	Tout le public
Rapport de résultats	Résultats d'opérations statistiques	Papier Cd-Rom, DVD Internet	Fréquence des travaux	Tout le public
Rapport d'analyse	Résultats d'opérations statistiques	Papier Cd-Rom, DVD Internet	Fréquence des travaux	Tout le public
Rapport d'étude approfondie	Résultats d'opérations statistiques	Papier Cd-Rom Internet	Fréquence des travaux	Communauté scientifique
Bases et banques des données	Données brutes	Internet	Permanent	Communauté scientifique
Conférence de presse	Résultats d'opérations statistiques	Rencontres Internet Masse media Internet Cd-Rom, DVD	Fréquence des travaux	Tout le public
Evènementiel	Résultats d'opérations statistiques Evènement particulier	Rencontres Internet Masse media Internet	Fréquence des travaux	Tout le public
Centres de documentation et d'archivage statistiques	Ensemble des publications du SSN	Papier, Tous moyens électroniques	Permanents	Tout le public

<sup>1</sup> Note, à circulation restreinte, destinée à la hiérarchie (par exemple la note accompagnant les résultats d'une opération statistique récemment menée pendant la période d'embargo).

L'utilisation d'un format ou d'un support dépendra de la nature de l'information à communiquer et/ou à diffuser. Cette décision relèvera exclusivement du producteur de l'information en fonction de la demande des utilisateurs. En particulier, lors du lancement des opérations de collecte, les producteurs et les utilisateurs définiront d'un commun accord, nonobstant le contenu de l'annexe 1, la liste des principaux indicateurs et données à diffuser. Le format, le contenu, la nature des supports et les cibles seront fixés par la même occasion.

#### 4.9 Schéma de diffusion des données du SSN



## V. AXES D'INTERVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DIFFUSION DU SSN

### 5.1 Ambition affichée

L'INS a l'ambition légitime d'être la principale structure de diffusion de l'information statistique relative au pays conformément à son mandat. Pour y parvenir, il doit profiter de sa position d'organe central du SSN pour recueillir l'ensemble des données et publications statistiques produites par tous les autres acteurs du SSN en charge de la production des statistiques officielles et utiliser tous les moyens technologiques existants pour diffuser l'information statistique.

L'ambition affichée de l'INS du Niger en matière de diffusion est de : « *devenir à l'horizon 2021 l'organe de référence en matière de production et de diffusion de l'information statistique de qualité sur la situation socio-économique du Niger aux niveaux national et infranational, pour le suivi-évaluation du PDES ainsi que des objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030 des Nations unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine* ».

Cette ambition est en harmonie avec la mise en œuvre de l'axe 4 de la stratégie de la SNDS 2017-2021, intitulé « **renforcer les conditions de stockage, d'archivages et de diffusion de l'information statistique par la mise en place d'une véritable infrastructure numérique pour le SSN** ».

La diffusion de l'INS sera caractérisée par :

- une large couverture (ensemble des domaines économique, sociodémographique et environnemental) ;
- une décentralisation de l'information (informations infranationales) ;
- une bonne accessibilité de l'information (informations diffusées largement par divers canaux).

### 5.2 Axes d'intervention, objectifs spécifiques et Résultats attendus

La Politique de diffusion de l'INS sera effectuée autour de trois (3) axes d'intervention qui serviront de feuille de route pour sa mise en œuvre à savoir :

- le renforcement du dispositif institutionnel et de la communication ;
- l'amélioration de la capacité de diffusion ;
- l'amélioration de la diffusion de l'information statistique.

Chaque axe d'intervention a été décliné en objectifs spécifiques, puis en résultats attendus.

#### 5.2.1 Renforcement du dispositif institutionnel et de la communication

Le renforcement du dispositif institutionnel et de la communication se décline en deux objectifs spécifiques et quatre résultats attendus. Il s'agit de réaliser des actions de sensibilisation pour faire connaître aux membres du système statistique national les différents normes et textes réglementaires encadrant l'organisation, la production et la

diffusion statistique. La loi statistique organisant l'activité statistique a été adoptée en 2004 et révisée en 2014. Au niveau international, le pays a adhéré à plusieurs normes, notamment la ratification de la Charte africaine de la statistique en 2012. Ces différentes initiatives doivent faire l'objet d'une large diffusion. Par ailleurs, le SSN produit une masse diversifiée d'informations statistiques qu'il convient de diffuser et d'exploiter.

Les deux objectifs spécifiques sont de :

- faire la promotion des textes encadrant l'activité de diffusion ;
- faire connaître l'offre statistique du SSN en matière de publications et données.

#### *5.2.2 Amélioration de la capacité de diffusion*

L'INS et spécifiquement les services chargés de la diffusion ont un grand déficit en matière d'infrastructures et capacités (matérielles et humaines) pour faire face aux défis liés à la diffusion de l'information. A cet effet, des actions sont proposées pour améliorer les capacités des services chargés de la diffusion en matière du renforcement des ressources humaines ou par le renforcement de leur capacité par des formations adaptées. Par ailleurs, l'INS mettra tout en œuvre pour se doter des équipements identifiés pour faciliter l'exécution des tâches et pour assurer la maintenance des outils mis en place notamment au niveau du « Data Center ».

Les deux objectifs spécifiques sont de :

- renforcer les ressources humaines dans le domaine de la diffusion ;
- renforcer l'INS en matière d'équipements, de matériels et de logiciels de diffusion.

#### *5.2.3 Amélioration de l'archivage et de la diffusion de l'information statistique*

L'information statistique produite par l'ensemble du SSN, et particulièrement par l'INS, est riche et existe auprès des services producteurs. Toutefois, les utilisateurs éprouvent des difficultés pour y accéder car l'information statistique est éparpillée au niveau de plusieurs acteurs. Des canaux de diffusion existent, mais leur exploitation est encore embryonnaire, notamment le site de l'INS et le Centre de documentation de l'INS ne permettent pas d'avoir accès à l'ensemble des publications et données statistiques. Par ailleurs, de riches bases de données statistiques existent et sont sous exploitées. Leur mise à la disposition d'autres spécialistes (chercheurs, économistes, universitaires, étudiants, etc.) permettrait une valorisation des données d'enquêtes.

3. Les quatre objectifs spécifiques sont :

- améliorer la diffusion des publications de l'INS et des services statistiques sectoriels ;
- améliorer l'accès et l'exploitation des microdonnées ;
- améliorer la diffusion des publications à travers les directions régionales ;
- améliorer l'alimentation des bases de données de diffusion.

### **5.3 Plan d'actions de la politique de diffusion**

Ce plan d'actions de moyen terme est bâti pour une période de cinq ans (2019 à 2024). Une programmation annuelle des activités sera réalisée dans le cadre logique qui l'accompagne. Ce qui permettra de tirer chaque année un plan d'actions annuel pour sa mise en œuvre.

Il est décliné selon les trois axes d'intervention définis, des objectifs spécifiques ainsi que des résultats attendus.

#### *5.3.1 Axe d'intervention 1 : Renforcement du dispositif institutionnel et de la communication*

Le renforcement du dispositif institutionnel et de la communication sera réalisé à travers deux objectifs spécifiques et six résultats attendus. Les objectifs spécifiques sont (i) faire la promotion des textes encadrant l'activité de diffusion et (ii) faire connaître l'offre statistique du SSN en matière de publications et données.

##### **5.3.1.1 Objectif 1.1 : Faire la promotion des textes encadrant l'activité de diffusion**

L'INS devra faire la promotion des textes encadrant l'activité de diffusion au sein de son personnel, de l'ensemble du SSN et des utilisateurs des productions statistiques. Il s'agira de vulgariser les principes fondamentaux de la statistique officielle, la Charte africaine de la statistique, les normes de diffusion du Fonds monétaire international (FMI), la loi statistique nationale ainsi que les autres textes régissant et organisant le SSN. Ces activités seront exécutées sous forme d'ateliers de sensibilisation, de distribution de plaquettes et de diffusion sur le site Internet.

Les principaux résultats attendus de l'objectif 1.1 sont les suivants :

- la loi sur la statistique est connue ;
- les textes sur le CNS et ses organes sont connus ;
- les principes fondamentaux de la statistique officielle connus par l'ensemble des membres du SSN ;
- la Charte africaine de la statistique est connue de l'ensemble des membres du SSN ;
- les normes de diffusion du Fonds monétaire international (FMI) : SGDD, NSDD sont connues.

##### **5.3.1.2 Objectif 1.2 : Faire connaître l'offre du SSN en matière de publications et de données statistiques**

L'INS et les services statistiques sectoriels produisent beaucoup d'informations statistiques qui ne sont pas connues des utilisateurs. Pour y remédier, l'INS élaborera sous diverses formes un catalogue de ses publications, produits et autres prestations qu'il diffusera auprès du public. Ce catalogue sera mis à jour chaque année.

La promotion de l'offre statistique du SSN est aussi réalisée grâce à une meilleure communication institutionnelle qui passe par la couverture médiatique d'évènements, l'organisation de conférences de presse, la diffusion de communiqués de presse, une large diffusion des bulletins d'informations, le renforcement de la communication interne, etc.

Les principaux résultats attendus de l'objectif 1.2 sont les suivants :

- le catalogue des publications du SSN (INS et DSS) est disponible et diffusé (versions papier, électronique et site Internet) ;
- les procédures de mise à disposition des publications sont diffusées auprès des utilisateurs ;
- la politique de diffusion des microdonnées est validée et mise à la disposition des utilisateurs et de l'ensemble du SSN (accessible sur le site Internet).

### 5.3.2 *Axe d'intervention 2 : Amélioration de la capacité de diffusion*

L'amélioration de la capacité de diffusion du SSN en général, et de l'INS en particulier, passe par le renforcement des capacités des ressources humaines dans divers domaines et des moyens de travail. Cette amélioration se décline en deux objectifs spécifiques : (i) renforcer les ressources humaines dans le domaine de la diffusion et (ii) renforcer l'INS en équipements, matériels et logiciels de diffusion.

#### 5.3.2.1 Objectif 2.1 : Renforcer les ressources humaines dans le domaine de la diffusion

Le renforcement des capacités en ressources humaines dans le domaine de la diffusion peut se faire par le recrutement de spécialistes nécessaires non présents actuellement ou la formation de certains agents dans les techniques sollicitées par les travaux de diffusion. L'INS mettra aussi en place un « **Data Center ou Centre de microdonnées** ». Pour ce faire, l'INS procédera au renforcement des ressources (humaines et matérielles) de la DCMIS qui est pressentie pour assurer la gestion du futur Data Center.

En ce qui concerne les recrutements, l'INS devra affiner l'identification de ses besoins (effectif, spécialités) et proposer des recrutements de personnel temporaire ou permanent selon le cas pour les activités du Data Center.

La mise à niveau ou la formation à travers des séminaires, ateliers, voyages d'études concernera les agents de l'Institut (notamment ceux de la DCMIS et de la DI) dans leur domaine initial de travail ou comme une qualification connexe (stockage, archivage, anonymisation, etc.).

Les principaux résultats attendus de l'objectif 2.1 sont les suivants :

- les besoins en formation personnel (permanent / temporaire) sont identifiés ;
- la formation continue des agents est organisée dans divers domaines (infographie, gestion bibliographique, documentation des enquêtes, anonymisation des données, etc.) ;

### 5.3.2.2 Objectif 2.2 : Renforcer l'INS en équipements, matériels et logiciels de diffusion

Le diagnostic a permis de révéler que beaucoup de documents techniques ou de référence ne sont pas disponibles au Centre de documentation. Les services chargés de la diffusion et de la communication ainsi que d'autres services annexes manquent de certains équipements, matériels et logiciels informatiques nécessaires à de meilleures prestations en matière de diffusion.

L'INS devra chercher à renforcer son centre de documentation avec les principaux documents de référence et méthodologiques, avec les nomenclatures. Par ailleurs, l'INS devra équiper le Centre de documentation avec les accessoires nécessaires et renforcer la connexion à Internet. Dans le cadre du renforcement des capacités en termes d'équipements, les services annexes qui contribuent directement ou indirectement aux travaux de la diffusion seront également concernés. Le réseau informatique local de l'INS devra être réhabilité et sécurisé. Il faudra acquérir et installer des onduleurs centraux de grande capacité, acquérir des logiciels informatiques dont des antivirus serveurs, améliorer la connexion Internet, etc.

Les principaux résultats attendus de l'objectif 2.2 sont les suivants :

- le centre de documentation est équipé ;
- des licences officielles de divers logiciels informatiques, statistiques et de documentation sont acquises.

### 5.3.3 *Axe d'intervention 3 : Amélioration de l'archivage et de la diffusion de l'information statistique*

L'amélioration de l'archivage et de la diffusion de l'information statistique se traduit d'abord par l'amélioration de l'offre en matière de publications statistiques issues des productions de l'ensemble du système, une meilleure exploitation des bases de données existantes et un accès équitable donné aux utilisateurs.

Cette amélioration sera réalisée à travers cinq objectifs spécifiques et dix résultats attendus. Les objectifs sont : (i) améliorer l'accès aux données et l'exploitation des microdonnées, (ii) améliorer la diffusion des publications de l'INS et des services statistiques sectoriels, (iii) améliorer la diffusion des publications à travers les directions régionales, et (v) améliorer l'alimentation des bases de données de diffusion.

#### 5.3.3.1 Objectif 3.1 : Améliorer l'accès aux données et l'exploitation des microdonnées

Les utilisateurs éprouvent d'énormes difficultés pour accéder aux données statistiques produites par l'ensemble du SSN en général. La marche à suivre pour avoir accès aux données statistiques n'est pas affichée sur le site. Les principaux résultats attendus de l'objectif 3.1 sont les suivants :

- la politique de diffusion des microdonnées est connue ;

- la structure de gestion des demandes des utilisateurs est mise en place ;
- une salle enclave servant de Data Center de traitement des microdonnées est fonctionnelle.

#### 5.3.3.2 Objectif 3.2 : Améliorer la diffusion des publications de l'INS et des sectoriels

L'INS doit améliorer son système de diffusion pour valoriser sa production en recherchant la régularité. A cet effet, la DCMIS travaillera avec les directions de production pour établir et respecter un calendrier de diffusion. Des moyens conséquents doivent être prévus dans les budgets annuels de l'Institut pour garantir cette production de publications. Le Site Internet sera, en plus du papier, le principal média de diffusion.

Par ailleurs, l'INS devra conclure des accords avec les services statistiques sectoriels pour organiser et diffuser non seulement leurs publications sur son site mais aussi centraliser les microdonnées anonymisées de ces structures. Pour ce faire un texte réglementant les échanges des fichiers administratifs devait être instauré.

Les principaux résultats attendus de l'objectif 3.2 sont les suivants :

- les publications de l'INS sont collectées et diffusées ;
- des protocoles d'accord pour les échanges de publications avec les services statistiques sectoriels sont signés ;
- les publications de l'INS et des services statistiques sectoriels sont disponibles au Centre de documentation de l'INS ;

#### 5.3.3.3 Objectif 3.3 : Améliorer la diffusion des publications à travers les directions régionales

Dans le cadre de sa politique de décentralisation, l'INS dispose de huit (8) directions régionales. Celles-ci devraient permettre à l'INS d'étendre son réseau de diffusion d'une part, et de diffuser au niveau central les informations régionales d'autre part.

4. Les principaux résultats attendus de l'objectif 3.3 sont les suivants :

- les publications des autres services du SSN (format papier et électronique si possible) sont mises à la disposition des directions régionales ;
- les publications des directions régionales sont disponibles sur le site Internet et au Centre de documentation de l'INS.

#### 5.3.3.4 Objectif 3.4 : Améliorer l'alimentation des bases de données de diffusion

L'INS possède plusieurs systèmes de bases et banques de données statistiques. Certaines bases servent à la production des statistiques. Il s'agit de PHOENIX-UEMOA pour les prix, les bases de données des enquêtes, la Base de données financières, la base de données du commerce extérieur, etc. D'autres constituent des bases de données de diffusion,

notamment les bases d'indicateurs telles que ANADO, NigerInfo, Country-Stat. Les bases de données de diffusion devraient être en ligne pour une consultation interactive par les utilisateurs. En ce qui concerne les banques de données d'enquêtes ou recensements, leur alimentation et leur mise en ligne doivent se faire conformément à la loi statistique et à la politique de diffusion des microdonnées.

5. Les principaux résultats attendus de l'objectif 3.4 sont les suivants :

- des campagnes de centralisation des bases de données sont organisées ;
- des campagnes de documentation et d'archivage des enquêtes existantes au sein du SSN sont organisées ;
- l'archive nationale des données (ANADO) est mise à jour.

#### ***5.4 Coût de la mise en œuvre de la politique de diffusion***

Le coût total de la mise en œuvre de la politique de diffusion du SSN est évalué à trois cent quarante millions (340.000.000) de FCFA. Le détail des coûts est défini dans le plan d'action qui suit.

5.4.1 Plan d'action de la mise en œuvre de la politique de diffusion du SSN

Résultats attendus	Activités principales	Produits (ou résultats) attendus	Activités programmées					Indicateurs objectivement vérifiables	Structure responsable	Source de vérification	Cout (en FCFA)
			2019	2020	2021	2022	2023				
<b>AXE D'INTERVENTION 1 : RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET DE LA COMMUNICATION</b>											
<b>Objectif 1.1 : Faire la promotion des textes encadrant l'activité de diffusion</b>											
Résultat attendu 1.1.1 : les textes et normes internationaux régissant la statistique officielle sont connus	Activité 1.1.1.1 : Diffuser et vulgariser les principes fondamentaux de la statistique officielle à l'ensemble des membres du SSN	Les principes fondamentaux de la statistique officielle sont diffusés à l'ensemble des membres du SSN	X	X	X	X	X	Nombre de plaquettes distribuées	STP/CNS et DCMIS	Rapport sur l'état du SSN	2.500.000
	Activité 1.1.1.2 : Diffuser et vulgariser la Charte africaine de la statistique à l'ensemble des membres du SSN	La Charte africaine de la statistique est diffusée à l'ensemble des membres du SSN	X	X	X	X	X	Nombre de documents distribués	STP/CNS et DCMIS	Rapport sur l'état du SSN	2.500.000
	Activité 1.1.1.3 : Diffuser et vulgariser les normes de diffusion du Fonds monétaire international (FMI) : SGDD, NSDD	Les normes de diffusion du Fonds monétaire international (FMI) : SGDD, NSDD sont diffusées	X	X	X	X	X	Nombre de documents distribués	STP/CNS et DCMIS	Rapport sur l'état du SSN	2.500.000
Résultat attendu 1.1.2 : les textes et normes nationaux régissant la statistique officielle sont connus	Activité 1.1.2.1 : Diffuser la loi statistique à l'ensemble des membres du SSN	La loi statistique est diffusée à l'ensemble des membres du SSN		X				Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés	STP/CNS et DCMIS	rapport d'ateliers de sensibilisation	17.000.000
	Activité 1.1.2.2 : Diffuser les autres textes (CNS) à l'ensemble des membres du SSN	Les autres textes (CNS) sont diffusés à l'ensemble des membres du SSN		X	X			Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés	STP/CNS et DCMIS	rapport d'ateliers de sensibilisation	3.000.000

Résultats attendus	Activités principales	Produits (ou résultats) attendus	Activités programmées					Indicateurs objectivement vérifiables	Structure responsable	Source de vérification	Cout (en FCFA)
			2019	2020	2021	2022	2023				
<b>Objectif 1.2 : Faire connaître l'offre statistique du SSN en matière de publications et données</b>											
Résultat attendu 1.2.1 : le Catalogue des publications est diffusé	Activité 1.2.1.1 : Elaborer ou mettre à jour le Catalogue des publications	Le Catalogue des publications est mise à jour	X	X	X	X	X	Catalogue disponible	STP/CNS et DCMIS	Site Internet, Centre de documentation	PM
	Activité 1.2.1.2 : Diffuser le catalogue des publications auprès des utilisateurs (distribution papier, électronique et site Internet)	Le catalogue des publications est diffusé aux utilisateurs	X	X	X	X	X	Nombre d'exemplaires distribués	STP/CNS et DCMIS	Centre de documentation	PM
Résultat attendu 1.2.2 : la procédure de mise à disposition des publications par l'INS est connue	Activité 1.2.2.1 : Elaborer une plaquette sur les procédures, la tarification et la marche à suivre pour obtenir des publications ou des données auprès de l'INS	La procédure de mise à disposition des publications aux utilisateurs est rédigée	X					Procédure disponible	DRFM/DCMIS	Site Internet, Centre de documentation	PM
	Activité 1.2.2.2 : Diffuser la plaquette sur les procédures de mise à disposition des publications aux utilisateurs (distribution papier, électronique et site Internet)	La procédure de mise à disposition des publications aux utilisateurs est diffusée	X					Nombre d'exemplaires distribués	DRFM/DCMIS	Centre de documentation	PM
Résultat attendu 1.2.3 : La Procédure de mise à disposition des microdonnées est validée et mise à la disposition des utilisateurs et des producteurs des données	Activité 1.2.3.1 : valider la politique de diffusion des microdonnées	La politique de diffusion des microdonnées mise à jour et est validée par la Direction générale	X					Rapport de l'atelier de validation	DCMIS	Archives de l'INS	7.000.000
	Activité 1.2.3.2 : Diffuser et vulgariser la politique de diffusion des microdonnées	La politique de diffusion des microdonnées est vulgarisée et diffusée	X	X				Nombre d'exemplaires distribués	DCMIS	Centre de documentation site Internet	3.000.000

Résultats attendus	Activités principales	Produits (ou résultats) attendus	Activités programmées					Indicateurs objectivement vérifiables	Structure responsable	Source de vérification	Cout (en FCFA)
			2019	2020	2021	2022	2023				
<b>AXE D'INTERVENTION 2 : AMELIORATION DE LA CAPACITE DE DIFFUSION</b>											
<b>Objectif spécifique 2.1 : renforcer les ressources humaines dans le domaine de la diffusion</b>											
Résultat attendu 2.1.1 : les besoins en formation personnel (permanent / temporaire) sont identifiés ;	Activité 2.1.1.1 : Identifier les besoins en formation (permanent / temporaire)	Les besoins en formation (permanent / temporaire) est identifié pour le service de la diffusion	X		X		X		DRH/DCMIS	Rapport d'activités	PM
Résultat attendu 2.1.2 : la formation continue des agents est organisée dans divers domaines (infographie, gestion bibliographique, documentation des enquêtes, anonymisation des données, etc.)	Activité 2.1.2.1 : Organiser la formation continue des agents dans divers domaines (infographie, gestion bibliographique, documentation des enquêtes, divers logiciels informatiques, etc.)	La formation continue des agents dans divers domaines est organisée		X	X	X	X	Nombre d'agents formés, nombre de formation	DRH	Rapport d'atelier, attestation de formation	25.000.000
	Activité 2.1.2.2 : Participer à des ateliers de renforcement des capacités aux niveaux régional et international et des voyages d'études	La participation aux ateliers de renforcement des capacités aux niveaux régional et international	X	X	X	X	X	Nombre d'agents, nombre d'ateliers	DRFM/DCMIS/DI	Rapport d'atelier, attestation de formation	60.000.000
	Activité 2.1.2.3 : Organiser des ateliers de formation animés par les cadres de l'INS sur la documentation et l'archivage des enquêtes	Des ateliers de de formation sont animés par les cadres de l'INS	X	X	X	X	X	Nombre d'agents, nombre d'ateliers	DCMIS/DI	rapport d'atelier, attestation de formation	20.000.000
<b>Objectif spécifique 2.2 : renforcer les équipements, les matériels et les logiciels de diffusion</b>											
Résultat attendu 2.2.1 : le Centre de documentation est équipé	Activité 2.2.1.1 : Acquérir la documentation technique, les documents de référence et les publications (achats, abonnements, dons)	la documentation technique, les documents de référence et les publications sont disponibles		X	X			Nombre de nouveaux documents	DRFM/DCMIS	rapport d'activités	10.000.000

Résultats attendus	Activités principales	Produits (ou résultats) attendus	Activités programmées					Indicateurs objectivement vérifiables	Structure responsable	Source de vérification	Cout (en FCFA)
			2019	2020	2021	2022	2023				
	Activité 2.2.1.2 : Equiper la salle de documentation (présentoirs, détecteurs de fumée, extincteurs, tables, chaises, etc.)	La salle de documentation de l'INS est équipée		X	X	X		Nombre de nouveaux équipements	DRFM	rapport d'activités	10.000.000
	Activité 2.2.1.3 : Connecter la salle de documentation à Internet.	La salle de documentation est connectée à Internet.	X					Salle connectée à Internet	DI/DRFM	Rapport d'activités	PM
	Activité 2.2.1.4 : Equiper un local dédié pour le Data Center	Le Data center est opérationnel (équipements, terminaux, connexion Internet, tables, etc.)		X				Nombre de nouveaux équipements acquis	DRFM/DCMIS	rapport d'activités	20.000.000
	Activité 2.2.1.5 : Dédier un serveur au stockage des microdonnées d'enquêtes ;	Le serveur dédié au stockage des microdonnées anonymisées est disponible	X					Serveur disponible	DRFM/DI	Rapport d'activités	10.000.000
	Résultat attendu 2.2.2 : les logiciels pour les travaux de traitement, d'archivage, de diffusion et pour la sécurité informatique sont acquis	Activité 2.2.2.1 : Acquérir divers logiciels informatiques (licences officielles)	Diverses licences officielles des logiciels informatiques sont acquises		X	X			Nombre de licences acquises DRFM/DI	DRFM/DI	Inventaire de l'INS, logiciels installés
	Activité 2.2.2.2 : Acquérir divers logiciels statistiques (licences officielles)	Diverses licences officielles des logiciels statistiques sont acquises		X	X	X		Nombre de licences acquises	DRFM/DCMIS	Inventaire de l'INS, logiciels installés	20.000.000
	Activité 2.2.2.3 : Acquérir divers logiciels de documentation	Des logiciels de documentation sont acquis		X				Nombre de logiciels acquis	DRFM/DCMIS	Inventaire de l'INS, logiciels	PM

Résultats attendus	Activités principales	Produits (ou résultats) attendus	Activités programmées					Indicateurs objectivement vérifiables	Structure responsable	Source de vérification	Cout (en FCFA)
			2019	2020	2021	2022	2023				
<b>AXE STRATÉGIQUE 3 : AMELIORATION DE LA DIFFUSION DES INFORMATIONS STATISTIQUES</b>											
<b>Objectif spécifique 3.1 : Améliorer l'accès aux données et l'exploitation des microdonnées</b>											
Résultat attendu 3.1.1 : la structure de gestion des demandes des utilisateurs est mise en place	Activité 3.1.1.1 : Mettre en place la structure de gestion des demandes des utilisateurs	la structure de gestion des demandes des utilisateurs est mise en place	X					Nombre de réunion	DG/INS/DCMIS	Note de service créant la structure	PM
Résultat attendu 3.1.2 : la salle enclave servant de et le Data Center de traitement des microdonnées est fonctionnelle	Activité 3.1.2.1 : Installer une salle enclave de traitement des données	une salle enclave de traitement des données est installée		X				Une salle est dédiée	DRFM	Rapport d'activité	2.000.000
<b>Objectif spécifique 3.2 : Améliorer la diffusion des publications de l'INS et des sectoriels</b>											
Résultat attendu 3.2.1 : les publications de l'INS sont collectées et diffusées	Activité 3.2.1.1 : Elaborer et diffuser le calendrier de diffusion des publications	Le calendrier de diffusion des publications est élaboré et mis à jour le dernier vendredi de chaque mois	X	X	X	X	X	le calendrier de diffusion	DCMIS	Rapport d'activités, site Internet	PM
	Activité 3.2.1.2 : Suivre et participer à l'élaboration des publications	Les publications sont élaborées	X	X	X	X	X	Nombre de publications	DCMIS	Rapport d'activités	PM
	Activité 3.2.1.3 : Diffuser les publications	Les publications sont diffusées	X	X	X	X	X	Nombre de publications	DCMIS	Rapport d'activités	PM
	Activité 3.2.1.3 : Collecter les publications des services statistiques sectoriels	Les publications des services statistiques sectoriels sont collectées		X	X	X	X	X	Nombre de publications	DCMIS	Rapport d'activités

Résultats attendus	Activités principales	Produits (ou résultats) attendus	Activités programmées					Indicateurs objectivement vérifiables	Structure responsable	Source de vérification	Cout (en FCFA)
			2019	2020	2021	2022	2023				
Résultat attendu 3.2.2 : les protocoles d'accord pour les échanges de publications avec les services statistiques sectoriels	Activité 3.2.2.1 : Signer des protocoles d'accord avec les services statistiques sectoriels pour les échanges de publications et des fichiers administratifs	Des protocoles d'accord avec les services statistiques sectoriels pour les échanges de publications sont signés	X	X	X	X	X	Nombre de protocoles signés	DG/INS/DCMIS	Rapport d'activités, le protocole signé	PM
Résultat attendu 3.2.3 : les publications de l'INS et des services statistiques sectoriels sont disponibles au Centre de documentation de l'INS	Activité 3.2.3.1 : Diffuser les publications des services statistiques sectoriels sur le site Internet de l'INS	Les publications des services statistiques sectoriels sont diffusées sur le site Internet de l'INS	X	X	X	X	X	Nombre de publications diffusées	DCMIS/DSS	Rapport d'activités	PM
	Activité 3.2.3.2 : Disposer des publications des services statistiques sectoriels au Centre de documentation de l'INS	Des publications des services statistiques sectoriels sont disponibles au Centre de documentation de l'INS	X	X	X	X	X	Nombre de publications diffusées stockées	DCMIS/DSS	Rapport d'activités	PM
<b>Objectif spécifique 3.3 : Améliorer la diffusion des publications à travers les directions régionales</b>											
Résultat attendu 3.3.1 : les publications du SSN (format papier ou format électronique) sont disponibles dans les directions régionales	Activité 3.3.1.1 : Equiper les centres de documentation et mettre à la disposition des directions régionales les publications du SSN	Les publications de l'INS sont mises à la disposition des directions régionales	X	X	X	X	X	Nombre de publications	DCMIS	Rapport d'activité	8.000.000
	Activité 3.3.1.2 : Mettre à la disposition des directions régionales les publications des autres services du SSN (format papier).	Les publications des autres SSS sont mises à la disposition des directions régionales	X	X	X	X	X	Nombre de publications	DCMIS	Rapport d'activité	PM

Résultats attendus	Activités principales	Produits (ou résultats) attendus	Activités programmées					Indicateurs objectivement vérifiables	Structure responsable	Source de vérification	Cout (en FCFA)
			2019	2020	2021	2022	2023				
	Activité 3.3.1.3 : Mettre à la disposition des directions régionales les bases de données des enquêtes statistiques pour la réalisation des études et analyses	les bases de données de l'INS sont mises à la disposition des directions régionales	X	X	X	X	X	Nombre de bases de données	DCMIS	Rapport d'activité	PM
Résultat attendu 3.3.2 : les publications des directions régionales sont disponibles sur le site Internet et au Centre de documentation de l'INS	Activité 3.3.2.1 : Insérer sur le site Internet de l'INS les publications des directions régionales	Les publications des directions régionales sont insérées sur le Site de l'INS		X	X	X	X	Nombre de publications des régions diffusées	DCMIS	Rapport d'activité	PM
<b>Objectif spécifique 3.4 : Améliorer l'alimentation des bases de données de diffusion</b>											
Résultat attendu 3.4.1 : des campagnes de centralisation des bases de données sont organisées	Activité 3.4.1.1 : Faire l'inventaire de toutes les bases de données disponibles au sein du SSN	Les bases de données du SSN sont inventoriées et centralisées au niveau de la DCMIS	X	X	X	X	X	Nombre de bases de données disponibles	DCMIS/DER/DSS	Rapport d'activité/Rapport national sur l'état de la statistique	3.000.000
	Activité 3.4.1.2 : Centraliser les bases de données disponibles du SSN au niveau de l'INS	Des bases de données disponibles au niveau du Data center mis en place		X	X	X	X	Nombre de bases de données disponibles	DCMIS/DER/DSS	Rapport d'activité	2.000.000
Résultat attendu 3.4.2 : des campagnes de documentation et d'archivage des enquêtes existantes au sein du SSN sont organisées	Activité 3.4.2.1 : Organiser des ateliers de sensibilisation des agents du SSN à l'alimentation et à la gestion des bases de données	Des ateliers nationaux de formation / sensibilisation des agents à l'alimentation et à la gestion des bases de données sont organisés		X	X	X	X	Nombre d'ateliers organisés	DCMIS	Rapport d'atelier, Rapport d'activité	10.000.000

Résultats attendus	Activités principales	Produits (ou résultats) attendus	Activités programmées					Indicateurs objectivement vérifiables	Structure responsable	Source de vérification	Cout (en FCFA)
			2019	2020	2021	2022	2023				
	Activité 3.4.2.1 : Organiser des ateliers de formation des agents du SSN sur les techniques de documentation, d'archivage et l'anonymisation des données d'enquêtes	Des ateliers nationaux de formation sur les techniques de documentation, d'archivage et d'anonymisation des données d'enquêtes sont organisés	X	X		X		Nombre d'ateliers organisés	DI/DCMIS	Rapport d'atelier, Rapport d'activité	50.000.000
	Activité 3.4.2.1 : Assurer l'archivage et l'anonymisation de données des enquêtes inventoriées au sein du SSN	L'archivage de toutes les enquêtes inventoriées au sein du SSN est effectif		X	X	X	X	Nombre d'enquêtes archivées	DI/DCMIS	Rapport d'activité	PM
Résultat attendu 3.4.3 : l'archive nationale des données est mise à jour	Activité 3.4.3.1 : Mettre à jour l'archive nationale (ANADO)	L'archive nationale (ANADO) est mise à jour	X	X	X	X	X	Nombre d'enquêtes insérées dans ANADO	DI/DCMIS	Site Internet (ANADO) de l'INS	PM
	Activité 3.4.3.2 : Sensibiliser les utilisateurs sur les procédures d'accès à ANADO	L'archive nationale (ANADO) est accessible en ligne		X			X	Nombre de visites su ANADO	DI/DCMIS	Site Internet de l'INS	40.000.000
<b>TOTAL GENERAL</b>											<b>340.000.000</b>

## **VI. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE**

Pouvant être traitée comme une hypothèse (mais aussi comme un risque), la mise en place d'un dispositif institutionnel convenable pour la réalisation de la politique de communication et diffusion statistiques constitue une condition majeure de réussite.

Au regard de la forte décentralisation du SSN, cette politique doit être conduite au sein de l'organe national chargé de la coordination statistique où l'INS joue le rôle de structure d'exécution. La description des responsabilités de chaque administration ou organe intervenant dans la mise en œuvre de la politique diffusion (organe national chargé de la coordination statistique, INS, autres composantes du SSN) sera aussi déterminante.

En tant que structure d'exécution, l'INS abritera la gestion du site Web dédié au SSN et assurera la coordination administrative des activités relatives à la politique de diffusion des données du SSN, le rôle de coordination technique étant dévolu à l'organe chargé de la coordination statistique au sein de l'INS.

A cet effet, l'INS constitue le point névralgique de la mise en œuvre de la politique. Il disposera d'une unité bien structurée pour gérer l'ensemble des activités relatives à la communication et à la diffusion de l'institut lui-même mais aussi du SSN. Ces activités, faut-il en rappeler les principales, sont : la gestion du site Web, la gestion des publications, de la documentation et des archives.

Des ressources nouvelles s'avéreront nécessaires pour permettre à l'INS de jouer pleinement son rôle. Sur le plan des ressources humaines, l'unité chargée des questions soulevées plus haut devra disposer d'un personnel varié et compétent sur chaque activité identifiée. Le renforcement en ressources humaines et des formations complémentaires du personnel en place seront utiles pour embrasser ces défis.

## **VII. CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DIFFUSION DES DONNEES**

Un des buts assignés à la politique de diffusion des statistiques officielles est de permettre au Niger de renforcer les dispositions du SGDD. La réussite d'une telle démarche s'entoure d'une série d'hypothèses et de risques qu'il faut écarter ou atténuer et d'une mise en place d'un environnement institutionnel adapté à la réalisation d'une telle politique.

En faisant de la SNDS 2017-2021 le dispositif statistique de suivi et évaluation du PDES, le Niger a pris un engagement résolument ferme en faveur du développement de la statistique. La politique de diffusion des données fait partie des résultats de la réalisation de cet engagement.

Celui-ci peut être observé à travers d'autres activités que mène le SSN et les appuis multiformes que la communauté internationale accorde au Niger dans les domaines de la statistique et de la démographie.

Le Niger a adhéré au SGDD. Des efforts de coordination sont menés au sein du SSN. La mise en œuvre de la politique de diffusion ne sera que progressive en fonction des jalons clairement définis pour performer la mise en œuvre de la SNDS.

A cela, l'on peut ajouter :

- la bonne collaboration de l'INS avec les départements ministériels et les établissements publics ;
- le développement du professionnalisme au sein du personnel statistique, notamment dans les structures productrices de données des départements ministériels et d'autres structures publiques et privées ;
- la disponibilité des composantes du SSN à développer la production des statistiques sectorielles et à les mettre à la disposition des utilisateurs.

Face à cette situation favorable, les risques sont nombreux. La première série de risques est constituée par des changements défavorables que pourraient subir les hypothèses énoncées ci-dessus. D'autres difficultés peuvent apparaître si certaines précautions ne sont pas prises. Par exemple, l'absence ou l'insuffisance de ressources d'accompagnement, pour la réalisation de la politique, pourrait aussi constituer une difficulté déterminante.

L'atténuation de ces difficultés peut d'ores et déjà être envisagée par l'amplification du niveau actuel de la production statistique qui encouragera les autorités compétentes et les partenaires à maintenir haut leurs engagements et soutien respectifs en faveur du développement de la statistique à tous les niveaux. Par ailleurs, une programmation réaliste de l'exécution de la politique, fondée sur l'obtention des résultats et sur la base des ressources mobilisables, contribuera à limiter les effets des risques énoncés. Le renforcement de la coordination statistique et la mise en place complète de l'INS constituent des arguments d'espoir pour assurer un suivi quotidien des actions qui seront envisagées pour la réussite de la politique.

## **VIII. SUIVI-EVALUATION DE LA POLITIQUE**

La qualité et l'accessibilité des données diffusées font l'objet d'une évaluation systématique en vue d'assurer une amélioration permanente des activités de diffusion à la fois à l'interne et à l'externe. Le comité de diffusion regroupant certains membres du Comité de visa statistique devra être mis en place afin de discuter sur les questions d'évaluation de la qualité des données avant leur diffusion et/ou leur mise à disposition.

Le développement des canaux de diffusion doit être orienté vers les utilisateurs. Les besoins et la contribution des utilisateurs doivent être au centre des changements. Dans ce contexte, il est important de prendre la contribution externe en considération pour améliorer les canaux de diffusion. Par conséquent, les principaux utilisateurs indiqués dans cette politique sont régulièrement interrogés sur leur satisfaction avec les produits et services de du SSN. Les commentaires, les suggestions et les plaintes des utilisateurs envoyés à l'INS par différents moyens sont également documentés et considérés comme des possibilités pour améliorer davantage les activités.

La politique de diffusion proposée est un programme stratégique à moyen terme sur une période de cinq années (2019-2023). Sa mise en œuvre se fera au travers des plans d'action annuels conformes au Plan stratégique et aux Plans d'action opérationnels du SSN pour plus de cohérence et d'efficacité. Le SSN à travers l'INS dégagera les moyens pour sa mise en œuvre.

### **8.1 Mise en œuvre**

Il n'est point besoin de mettre en place un Comité de pilotage et du suivi de la politique. Cette coordination se fera par la DCMIS de l'INS. Le suivi opérationnel au quotidien est de la responsabilité de la direction en charge de la diffusion au sein de l'INS appuyée par la Cellule de communication qui rend compte au Directeur Général. Par ailleurs, la Direction générale de l'INS devra veiller au respect des procédures, notamment les délais de production et de diffusion.

### **8.2 Elaboration des Plans d'action annuels et rapports d'activité**

Chaque année, le plan d'action annuel de la Politique de diffusion doit être intégré au plan d'action de la DCMIS.

L'exécution des activités retenues dans le plan d'action relève de la DCMIS en collaboration avec toutes les directions de l'INS et les directions sectorielles de statistiques. Les activités doivent être exécutées conformément au programme de travail retenu.

Pour le suivi des Plans d'action opérationnels, la DCMIS élaborera des rapports annuels de suivi. Comme les activités de diffusion font partie intégrante des activités de la DCMIS, il est proposé qu'un rapport de mise en œuvre de la politique de diffusion, soit élaboré de façon annuelle. Le premier rapport de l'année rendra compte du niveau de réalisation, des résultats obtenus et des raisons de non réalisation.

Le cadre logique du deuxième rapport d'activités (de l'année) permettra de mesurer le progrès vers l'atteinte des résultats et de réorienter, si nécessaire, dans le plan d'action de l'année suivante les actions qui méritent qu'on les exécute tout en écartant celles qui seront devenues caduques.

## CONCLUSION

La présente politique de diffusion du SSN a défini la stratégie d'accès et de diffusion des microdonnées gérées par le SSN. Elle s'inscrit dans la dynamique émergente du contrôle du risque de rupture de confidentialité imprimé par la loi statistique portant organisation du Système statistique national.

Conformément à cette orientation et en se référant à la Charte africaine de la statistique et aux principes fondamentaux de la statistique officielle devant régir la diffusion des microdonnées ont été énoncés à savoir : (i) l'Équité, (ii) le maintien de la confidentialité, (iii) les bonnes pratiques méthodologiques et (iv) l'intendance active que devrait mettre en place l'INS pour mieux remplir ces obligations. Ces principes visent à assurer l'utilisation optimale et sécurisée à des fins uniquement statistiques des microdonnées recueillies et mises à disposition des utilisateurs.

L'ambition du SSN est de diffuser les microdonnées dans un délai raisonnable après la collecte et la publication du rapport final de l'opération statistique, sous réserve des contraintes de confidentialité, de ressources, de la technologie et de la qualité des microdonnées.

Le SSN à travers l'INS rendra les microdonnées disponibles dans la forme la plus détaillée possible à tous les utilisateurs sous forme de fichiers ou toute autre forme après anonymisation en fonction de la sensibilité des données. Un comité de contrôle de qualité est prévu à cet effet pour veiller à ce que l'anonymisation n'altère pas la qualité globale des données diffusées. Cependant, certains fichiers sous licences et peu anonymisés peuvent être accessibles sur site au sein de l'INS.

# **IX. ANNEXES**

## Annexe 1 : Liste des produits du SSN

### Annexe 1.1 : Publications de l'INS

Intitulé du document	Périodicité				Date indicative de publication (sur la base du calendrier de diffusion)
	Mensuelle	Trimestrielle	Annuelle	Variable	
<b>PUBLICATIONS DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)</b>					
Indice de la Production Industrielle		X			Au plus tard 75 jours après le trimestre sous revue
Indices du Commerce Extérieur		X			Au plus tard 75 jours après le trimestre sous revue
Bulletin des Transports Routiers des Voyageurs au départ de Niamey		X			Au plus tard 60 jours après le trimestre sous revue
Bulletin Trimestriel de Statistique		X			Au plus tard 75 jours après le trimestre sous revue
Note de Conjoncture		X			Au plus tard 75 jours après le trimestre sous revue
Bulletin Trimestriel des Statistiques du Commerce Extérieur		X			Au plus tard 60 jours après le trimestre sous revue
Indice Harmonisé des Prix à la Consommation	X				Au plus 10 jours après la fin du mois sous revue
Indice des Prix des Matériaux déconstruction	X				Au plus 10 jours après la fin du mois sous revue
Bulletin Annuel des Statistiques du Commerce Extérieur, données provisoires			X		5 mois après la fin de l'année sous revue
Bulletin Annuel des Statistiques du Commerce Extérieur, données définitives			X		9 mois après la fin de l'année sous revue
Comptes Economiques de la Nation : Comptes Rapides			X		5 mois après la fin de l'année sous revue
Compte Economiques de la Nation : Comptes SCN année de base			X		9 mois après la fin de l'année sous revue
Comptes Economiques de la Nation : estimations année en cours, Comptes ; Provisoires n-1 Comptes Définitifs n-2			X		11 mois après la fin de l'année sous revue
Répertoire des Entreprises			X		01 mois après la fin de l'année sous revue
Note annuelle sur l'évolution des prix à la consommation			X		01 mois après la fin de l'année sous revue
Tableau de Bord hebdomadaire des prix des céréales dans les chefs-lieux des régions de la semaine s				X	Semaine s+1
Bulletins trimestriels des prix des régions		X			Trimestre + 45 jours
Bulletins annuels des prix des régions			X		01 mois après la fin de l'année sous revue
Annuaire statistique			X		10 mois après la fin de l'année sous revue
Brochure « Niger en Chiffres »			X		10 mois après la fin de l'année sous revue
Rapport sur l'état de la statistique			X		06 mois après la fin de l'année sous revue
Annuaire statistiques régionaux			X		11 mois après la fin de l'année sous revue
Brochures « Région en chiffres »			X		08 mois après la fin de l'année sous revue
Projections démographiques			X		03 mois après la fin de l'année sous revue
Rapport National sur le Développement Humain (RNDH)			X		03 mois après la fin de l'année sous revue
Rapport MODA			X		03 mois après la fin de l'année sous revue
Monographies régionales			X		03 mois après la fin de l'année sous revue
Rapport de contextualisation des ODD			X		6 mois après la fin de l'année sous revue
Fiche sur l'évolution des principaux indicateurs sociodémographiques et agrégats macroéconomiques du Niger			X		6 mois après la fin de l'année sous revue
Tableau de bord social édition			X		11 mois après la fin de l'année sous revue
Rapport Enquête Nationale sur la Nutrition			X		10 mois après la fin de l'année sous revue
Rapport Enquête sur la Vulnérabilité			X		6 mois après la fin de l'année sous revue

## Annexe 1.2. : Publications des sectorielles

Intitulé du document	Périodicité				Date indicative de publication (sur la base du calendrier de diffusion)
	Mensuelle	Trimestrielle	Annuelle	Variable	
<b>Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MFP/RA)</b>					
Tableau de bord	X				Le 1 <sup>er</sup> de chaque mois
<b>Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJ/S)</b>					
Annuaire statistique de la jeunesse/sports			X		6 mois après la fin de l'année sous revue
Bulletin d'information des centres sportifs		X			6 mois après la fin de l'année sous revue
<b>Ministère de l'Équipement (MEq)</b>					
Annuaire statistique			X		7 mois après la fin de l'année sous revue
Le secteur routier en chiffres			X		10 mois après la fin de l'année sous revue
Dépliant			X		11 mois après la fin de l'année sous revue
<b>Ministère de la Justice (MJ)</b>					
Annuaire statistique			X		09 mois après la fin de l'année sous revue
Dépliant « Justice en Chiffres »			X		09 mois après la fin de l'année sous revue
Bulletin « Justice Info »			X		09 mois après la fin de l'année sous revue
Tableau de bord			X		09 mois après la fin de l'année sous revue
<b>Ministère de la Santé Publique (MSP)</b>					
Annuaire 2016			X		03 mois après la fin de l'année sous revue
Enquête SARA (enquête sur la disponibilité et capacité opérationnelle des services de santé)				X	Au plus tard avant la fin du 4 <sup>ème</sup> trimestre de l'année n+1
<b>Ministère des Enseignements Secondaires (MES)</b>					
Annuaire statistique			X		06 mois après la fin de l'année sous revue
<b>Ministère de la Défense Nationale (MDN)</b>					
Annuaire statistique MDN			X		10 mois après la fin de l'année sous revue
Tableau de bord			X		7 mois après la fin de l'année sous revue
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MA/EL)</b>					
Rapport annuel des statistiques			X		04 mois après la fin de l'année sous revue
Annuaire SIMB			X		03 mois après la fin de l'année sous revue
Bulletin de campagne de commercialisation			X		10 mois après la fin de l'année sous revue
Bulletin mensuel SIMB (mois m)	X				10-15 du mois m+1
Bulletin flash hebdo SIMB				X	Hebdomadaire
<b>Ministère de la Renaissance Culturelle, des Arts et de la Modernisation Sociale (MRC/A/MS)</b>					
Annuaire statistique			X		Avant la fin du 2 <sup>ème</sup> trimestre de l'année n+1
<b>Ministère des Transports (MT)</b>					
Bulletin trimestriel des statistiques des transports		X			60 jours après la fin du trimestre sous revue
Annuaire statistique			X		02 mois après la fin de l'année sous revue
Rapport de l'enquête nationale de satisfaction des usagers des services des transports				X	09 mois après la fin de l'année sous revue
<b>Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MT/A)</b>					
Bulletin trimestriel des statistiques		X			60 jours après la fin du trimestre sous revue
Annuaire statistique			X		Au plus tard avant de l'année n+1
<b>Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Éducation Civique (MEP/A/PLN/EC)</b>					
Annuaire statistique			X		08 mois après la fin de l'année sous revue
Zoom sur l'éducation de base			X		08 mois après la fin de l'année sous revue
Repères quantitatifs			X		08 mois après la fin de l'année sous revue
<b>Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques (MEP/T)</b>					
Annuaire statistique			X		Au plus tard avant de l'année n+1

## Annexe 2 : Les directives d'anonymisation

Les experts de l'INS ont été formés à l'anonymisation des données selon les lignes directrices du réseau IHSN. Cette approche prévoit de prime abord **la classification des variables** (sensibles, clés et identificateurs directs) et enfin l'application des différentes méthodes d'anonymisation (ré-encodage, suppression locale, PRAM, micro-agrégation, ajout de bruit et mélange des données). Chacune de ces méthodes doit être appliquée en respectant le seuil maximum autorisé de **Perte d'Information** (PI) et le risque minimum de divulgation (RD), tels que définis par la politique de diffusion. Le logiciel ayant servi pour l'anonymisation s'appelle : **SdcMICRO** (utilisant des bibliothèques R). Ce logiciel préconise le calcul de la PI et de la RD sur une échelle comprise de 0 à 1 ou en pourcentage. Après l'application de chaque technique d'anonymisation, le risque doit être évalué et comparé aux seuils définis dans la politique de diffusion. Ci-dessous quelques définitions :

**Les identificateurs directs** : il s'agit de variables qui permettent d'identifier sans aucune ambiguïté les unités statistiques. **Exemples** : noms, adresses, numéro de sécurité sociale, numéro d'identité nationale, lieu de travail. Ces identificateurs directs doivent être purement et simplement retirés de la base de données.

**Les variables clés** : il s'agit de jeux de variables qui par combinaisons peuvent être liées à une information de ré-identification d'un répondant. Les variables clés sont aussi appelées « **identifiants implicites** » ou encore « **quasi-identifiants** ». Par exemple, le genre, l'âge, la région, la profession prises seul à seul ne permettent pas d'identifier un répondant, mais mises ensemble (combinaison), ils peuvent permettre l'identification.

**Les variables dites sensibles** : il s'agit de variables à caractères confidentielles du répondant. Ce sont des variables qui ne doivent en aucun cas être découvertes dans les micro-données publiées. Le choix de ces variables est parfois fonction de l'éthique et de la législation en vigueur. Par exemples: casier judiciaire, passé judiciaire, tendances sexuelle, données médicales, niveau de revenus. Dans certains cas, même si l'anonymisation est réussie, la publication des variables sensibles demeure un risque pour la préservation du caractère privé d'une enquête.

**Ré-encodage**: méthode non-perturbatrice qui peut être appliquées aux variables catégoriques et continues. La méthode est très simple, elle consiste à regrouper plusieurs catégories en une seule de plus haute fréquence. **Exemple**: var\_niveau\_etude (primaire, secondaire, tertiaire et supérieure) peut être regroupée en deux valeurs : primaire, secondaire et autres. Dans le cadre d'une variable continue, la méthode consiste à les rendre discrète (**Exemple** :var\_niveau\_de\_revenus, les plus de **1.000.000** et les moins). Il existe deux variantes : garder une limite supérieure ou garder une limite inférieure (ex.: mettre tous les plus âgés de 80 ans à 80. Mettre tous les moins âgés de 5 ans à 5).

**Suppression locale**: cette méthode non-perturbatrice s'utilise normalement après un ré-encodage, lorsque des combinaisons uniques de variables clés restent quand même après le ré-encodage. La suppression locale permet d'exécuter un K-anonyme. Elle consiste à remplacer certaines valeurs par des valeurs manquantes (N/A) pour augmenter le nombre d'enregistrement qui partagent des similarités, afin de réduire le RD. Il existe deux approches : choisir la valeur du k-anonyme (ex: 3-anonyme) ou choisir le niveau maximum de risque accepté.

**Méthode de Post-Randomization (PRAM)**: si il y'a trop de variables clés catégorielles (plus de 5), le ré-encodage ne va pas réduire le RD et la suppression locale risque d'engendrer une trop grosse perte de données. Dans ce cas le PRAM est la bonne solution. Il s'agit d'une méthode probabiliste perturbatrice qui interverti les valeurs des variables selon un matrice de transition prédéfinie. Vu que la méthode de perturbation est connue, il reste ainsi possible d'estimer les caractéristiques des valeurs

originelles à partir des valeurs perturbées. On peut interdire PRAM sur certaines variables (en mettant la matrix à 0), il est aussi possible d'utiliser le PRAM sur une partie seulement des données.

**Micro-agrégation:** méthode perturbatrice qui consiste à une approche naturelle pour utiliser un k-anonyme, décomposer les enregistrements en groupe et assigner une valeur agréger à chaque groupe.

**Méthode d'ajout du bruit:** méthode perturbatrice qui consiste à ajouter ou à multiplier les valeurs d'origine par une valeur stochastique ou aléatoire. Il existe plusieurs algorithmes supportés par SdcMicro. L'utilisation de cette méthode doit se faire avec grande prudence à cause des perturbations engendrée.

**La méthode du mélange (Shuffling)** : consiste à sélectionner des variables sensibles et à générer de nouvelles valeurs basées sur la densité conditionnelle des variables sensibles sur les non-sensibles. Exemple: variables sensibles (revenus et épargnes). Âge, profession, âge et ***niveau\_etude*** seront utilisés comme prédicateurs dans un modèle régressif pour simuler les nouvelles valeurs de revenus et épargnes.

### **Annexe 3 : Conditions d'accès et d'utilisation applicables aux fichiers de microdonnées à grande diffusion**

1. Les données et autres documents fournis par l'INS ne peuvent en aucun cas être revendus ou cédés à d'autres personnes, institutions ou organisations sans l'accord écrit de l'INS.
2. Les données seront utilisées exclusivement à des fins statistiques ou dans le cadre de travaux de recherche scientifique. Elles serviront uniquement à constituer des données agrégées, y compris à la modélisation d'information, toute recherche portant sur des particuliers ou des organisations individuelles étant proscrite.
3. Toute tentative de ré-identification des répondants est interdite. Qui plus est, il ne sera fait usage de l'identité d'aucune personne ni organisation découverte fortuitement. Toute découverte de ce type devra être signalée sans délai à l'INS.
4. Il ne sera fait aucune tentative de recoupement entre des ensembles de données mis à disposition par l'INS, ni entre des données de l'INS et d'autres ensembles de données, qui soit susceptible de permettre l'identification de particuliers ou d'organisations.
5. Tous les livres, articles, documents de travail, thèses, dissertations, rapports ou autres publications fondés sur des données obtenues auprès de l'INS contiendront des références à leur source, conformément à l'exigence de citation associée à l'ensemble des données fournies.
6. Une copie au format électronique ou support papier de toutes les publications fondées sur les données demandées sera transmise à l'INS.
7. Le collecteur initial des données, l'INS et les organismes de financement concernés rejettent toute responsabilité relative à l'utilisation, à l'interprétation ou à des conclusions tirées de ces données.

**NB :** *Il s'agira ici des microdonnées anonymisées, postées sur le site web de l'INS et accessibles à tout utilisateur sur la base de formulaire d'engagement rempli en ligne*

#### **Annexe 4 : Conditions d'accès et d'utilisation des fichiers de données sous licence**

1. Les données et autres documents fournis par l'INS ne peuvent en aucun cas être revendus ou cédés à d'autres personnes, institutions ou organisations sans l'accord écrit de l'INS.
2. Les données seront utilisées exclusivement à des fins statistiques ou dans le cadre de travaux de recherche scientifique. Elles serviront uniquement à constituer des données agrégées, y compris à la modélisation d'informations, toute recherche portant sur des particuliers ou des organisations individuelles étant proscrite.
3. Toute tentative de ré-identification des répondants est interdite. Qui plus est, il ne sera fait usage de l'identité d'aucune personne ni organisation découverte fortuitement. Toute découverte de ce type devra être signalée sans délai à l'INS.
4. Il ne sera fait aucune tentative de recoupement entre des ensembles de données mis à disposition par l'INS, ni entre des données de l'INS et d'autres ensembles de données, qui soit susceptible de permettre l'identification de particuliers ou d'organisations.
5. Tous les livres, articles, documents de travail, thèses, dissertations, rapports ou autres publications fondés sur des données obtenues auprès de l'INS contiendront des références à leur source, conformément à l'exigence de citation associée à l'ensemble de données fourni.
6. Une copie au format électronique de toutes les publications fondées sur les données demandées sera adressée à l'INS.
7. L'INS et les organismes de financement concernés rejettent toute responsabilité relative à l'utilisation, à l'interprétation ou à des conclusions tirées de ces données.
8. L'identité de l'établissement concerné, du chercheur et des autres chercheurs qui utiliseront les données doivent être indiqués. Le chercheur principal devra signer un contrat de licence au nom de l'établissement. S'il n'est pas habilité à signer au nom de l'établissement récepteur, indiquer le nom du représentant de ce dernier.
9. Les fins d'utilisation auxquelles les données sont destinées doivent être précisées, avec la liste des résultats escomptés et la politique de diffusion de l'établissement.

**NB :** Il s'agit ici des microdonnées disponibles à l'INS et pouvant être mises à disposition après signature d'un formulaire d'engagement.

## Annexe 5 : Engagement institutionnel relatif aux bases de données

Nom de l'enquête :

N° référence : *IHSN -INS*-.....

Veillez enregistrer votre demande en ligne sur l'Archive Nationale des Données du Niger (ANADO) :

Code de la requête : [ \_\_\_\_\_ ]

Code de 23 caractères contenu dans le message de confirmation qui vous est envoyé par mail ou rempli par IINS.

Je, soussigné, .....

Sollicite la disponibilité des données et informations contenues dans les fichiers de données mentionnés ci-dessus pour une utilisation uniquement à des fins d'analyse et de publication des résultats de ces analyses, et m'engage à respecter les conditions suivantes :

**(1) Respect de la confidentialité des informations sur les individus (personnes physiques ou morales)**

Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'identité des enquêtés.

**(2) Publication d'informations relatives au support mis à disposition**

Dans les limites imposées par la condition (1) ci-dessus, publier les formulaires de questionnaires, le texte de certaines questions et les résumés statistiques des réponses à certaines de ces questions, les guides de codification ainsi que des descriptions succinctes du support mis à disposition.

**(3) Préparation et diffusion des fichiers et indicateurs « normalisés »**

Les fichiers de données pourront être « restructurés et normalisés » par mes services sous un format standard destiné à faciliter l'analyse comparative de données provenant de différentes enquêtes. Les fichiers « normalisés » et les résultats d'analyses sur base de données pourront être diffusés dans les rapports et publications du demandeur. Les copies des fichiers « standardisés » et les métadonnées qui s'y rapportent seront mises à disposition de l'Institut National de la Statistique (INS).

**(4) Accès et mise à disposition des données à des fins d'analyse**

Aucune copie de fichier de données ne sera fournie aux fins d'une utilisation en dehors du cadre des services placés sous mon autorité.

**(5) Respect des conditions imposées à l'utilisation de ce support**

Toute personne de mon institution désireuse d'obtenir des copies des données sur un support informatique des manuels de codification et/ou tout autre document d'aide à l'analyse des données (à l'exception de ceux décrits dans les conditions (2) et (3) ci-dessus), aura à souscrire au respect des dispositions stipulées dans le formulaire d'engagement individuel joint.

**(6) Disponibilité des rapports non publiés**

Tout rapport ou interprétation d'analyses non publié qui sera déposé dans notre banque de données sera considéré comme un document d'aide à l'analyse des données auquel il est fait référence à la condition (3) ci-dessus.

Institution	
Nom et prénoms (en caractères d'imprimerie)	
Fonction :	
Adresse postale :	
Date :	
Téléphone :	
Fax :	
Site web :	
Courriel :	
Signature et cachet :	

## Annexe 6 : formulaire de commande et d'engagement individuel

### ***Demandeur :***

NOM :  Prénoms :

Sexe :  Age :

Statut :  Grade :  ou Niveau :   
ou Fonction

Téléphone :  Courriel :

### ***Institution d'appartenance :***

Intitulé (Université, Ecole, ...):

Formation de rattachement :   
(Laboratoire, département, ...)

Discipline principale :

Adresse de l'unité :

Code Postal :  Ville :  Pays :

Nom et prénom du responsable   
de l'institution:

Thème de  
la recherche :

**La demande :**

N° de référence et intitulé  
des données (enquête,  
tableaux, autre,...)

--

Je m'engage à respecter scrupuleusement les dispositions suivantes :

**(a) Objectif**

N'utiliser ces données que pour la recherche ou l'enseignement, y compris la préparation de publications dans un contexte académique d'analyses de ces données.

**(b) Confidentialité**

Prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir à tout moment et de la façon la plus complète la confidentialité individuelle des enquêtés.

**(c) Mention de la source**

Mentionner la source dans tous les travaux basés en tout ou en partie sur ces données, et dégager de façon écrite dans lesdits travaux la responsabilité de ceux qui ont entrepris la collecte et l'analyse de données originales.

**(d) Dépôt de publications**

Déposer auprès de l'institution deux copies en format électronique ou papier (une pour l'institution et l'autre pour l'INS) de tous travaux qui auront été publiés en tout ou en partie sur la base de ces données dans un délai maximum de deux ans. A défaut, un nouvel accord assorti d'un nouveau délai sera conclu avec son institution.

**(e) Droits d'auteur : manuels de codification**

Ne faire aucune copie des guides de codification des données ou de tout autre document qui n'appartient pas au domaine public et qui pourrait être mis à disposition dans le contexte de la consultation de la banque de données sans le consentement préalable et écrit de l'INS.

**(f) Droits de reproduction : support informatiques**

Ne faire aucune copie, en tout ou en partie, de tout matériel informatique fourni par l'INS, sauf s'il est nécessaire de faire des copies destinées uniquement à l'usage de l'utilisateur et à des fins académiques.

**(g) Accès à un tiers**

Limiter l'accès aux données à des personnes directement associées avec l'utilisateur ou travaillant sous sa supervision, après avoir obtenu au préalable leur accord écrit qu'elles :

(i) n'utiliseront les données qu'en relation avec les objectifs déclarés de l'utilisateur, et

(ii) ne donneront pas accès aux données à d'autres personnes qui ne seraient pas directement associées à l'utilisateur ou ne travailleraient pas sous sa supervision.

**(h) Registre d'utilisation par un tiers**

Maintenir une liste de toutes les personnes auxquelles l'accès aux données aura été accordé et de fournir une copie de ce registre avec les copies des engagements écrits auxquels il a été fait référence ci-dessus à l'institution.

**(i) Fichiers de données dérivés**

A la conclusion de la recherche du demandeur, déposer auprès de l'institution pour l'INS en utilisant un support approprié et aux frais du demandeur tout nouveau fichier de données qui aurait été dérivé par transformation ou autrement des variables existant dans la banque de données et/ou par l'addition de nouvelles informations, en même temps qu'une documentation avec explications suffisantes ou guides de codification pour permettre l'accès par des tiers aux fichiers de données dérivés.

**(j) Fichiers de données dérivés : accès à un tiers**

Permettre à l'INS et à l'institution de donner accès aux dits fichiers de données dérivés et à leur documentation et ceci aux termes et conditions laissés à la discrétion de l'INS et de l'institution

**(k) Erreurs**

Notifier à l'INS toute erreur découverte dans les données ou dans la documentation d'accompagnement

Signé le :

À :

Le demandeur :

Signé le :

À :

Le responsable de l'institution:

## **LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES**

1. Document de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2017-2021 adopté par le Gouvernement le 05 décembre 2017
2. Loi N°2014-66 du 05 novembre 2014 complétant et modifiant la Loi N°2004-11 du 30 mars 2004 sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'Institut National de la Statistique
3. Manuel de formation des chargés de programmation des INS des Etats membres d'AFRISTAT en planification stratégique et en gestion axée
4. Principes fondamentaux de la statistique officielle. Division de statistique des Nations Unies;
5. Charte Africaine de la Statistique. Union Africaine;
6. Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Communauté du système statistique européen,
7. Directive sur le partage des données de Statistique Canada